



Union européenne – Guinée

Programme indicatif national

pour la période 2014 - 2020

CLAUSES GENERALES

La Commission européenne et le gouvernement de la République de Guinée conviennent de ce qui suit :

(1) La Commission européenne, représentée par M. Neven Mimica, Commissaire pour la Coopération internationale et le développement, et le gouvernement de la République de Guinée, représenté par S.E.M. Mohamed Diare, Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances, Ordonnateur National du FED, appelés ci-après les parties, ont déterminé les orientations générales de la coopération pour la période 2014 - 2020.

Ces orientations sont reprises dans le présent document de programme indicatif national et concernant l'aide de l'Union européenne en faveur de la République de Guinée, conformément aux dispositions des articles 2 et 4 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE, signé à Cotonou le 23 juin 2000 et révisé et signé à Luxembourg le 25 juin 2005 et successivement révisé et signé à Ouagadougou le 22 juin 2010.

Le programme indicatif national est joint en annexe au présent document.

(2) En ce qui concerne les ressources financières programmables indicatives que l'Union européenne envisage de mettre à la disposition de la République de Guinée pour la période 2014 - 2020, un montant de 244 000 000 EUR est prévu pour l'enveloppe visée à l'article 3.2 (a) de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE (enveloppe A). Pour le moment un enveloppe B telle que visée à l'article 3.2 (b), n'est pas prévue. Elle pourrait être établie si des besoins imprévus se manifestent. Ces enveloppes ne constituent pas des droits et peuvent être revues par la Commission européenne après les révisions à mi-parcours et en fin de parcours, conformément à l'article 5.7 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE.

(3) L'enveloppe A est destinée au soutien macroéconomique, aux politiques sectorielles, aux programmes et projets. Le programme indicatif national concerne les ressources de l'enveloppe A. Il tient également compte des financements dont la République de Guinée bénéficie ou pourrait bénéficier dans le cadre d'autres ressources pourvues par l'Union européenne. Il ne préjuge pas les décisions de financement de la Commission.

(4) L'enveloppe B est destinée à couvrir des besoins imprévus, tels que l'aide humanitaire, l'aide d'urgence et l'aide postérieure à la phase d'urgence, lorsqu'une telle aide ne peut être financée par le budget de l'UE, des contributions à des initiatives d'allègement de la dette convenues au niveau international ainsi qu'un soutien destiné à atténuer les effets des chocs exogènes. L'enveloppe B sera établie selon des mécanismes et procédures spécifiques et, de ce fait, ne fait pas encore partie intégrante de la programmation.

(5) En attendant l'entrée en vigueur de l'Accord Interne entre les Représentants des gouvernements des Etats membres de l'Union européenne réunis au sein du Conseil, relatif au financement de l'aide de l'Union européenne au titre du cadre financier pluriannuel pour la période 2014-2020, des décisions de financement pour les projets et programmes peuvent être prises par la Commission à la demande du gouvernement de la République de Guinée dans les limites des

allocations A et B et sous condition que des ressources financières suffisantes soient disponibles dans le mécanisme de transition composé des soldes non engagés des FED précédents et des fonds dégagés de projets et programmes concernant ces FED. Les projets et programmes respectifs seront mis en œuvre conformément aux règles et procédures du 10^e FED jusqu'à l'entrée en vigueur du règlement de mise en œuvre et du règlement financier du 11^e FED.

(6) La Banque Européenne d'Investissement peut contribuer à la mise en œuvre du présent programme indicatif national par des opérations financées sur la facilité d'investissement et/ou sur ses ressources propres, conformément aux articles 2c et 3 du cadre financier pluriannuel du 11^e FED pour la période 2014-2020.

(7) Conformément à l'article 5 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE, le programme indicatif national ainsi que les enveloppes A et B peuvent être révisés après des revues à mi-parcours ou en fin de parcours, ou ad hoc.

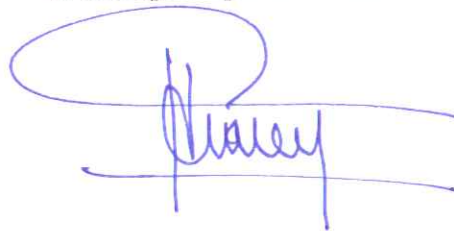
Fait à Conakry, le 6 décembre 2014.

Pour la Commission européenne



Neven MIMICA
Commissaire pour la Coopération
internationale et le développement

Pour le Gouvernement
de la République de Guinée



Mohamed DIARE
Ministre d'Etat
Ministre de l'Economie et des Finances
Ordonnateur National du FED

Table des matières

I. Les lignes générales de la réponse de l'Union européenne

- I.1. Les politiques de développement de la Guinée
- I.2. Objectifs stratégiques de la relation de l'UE avec la Guinée
- I.3. Choix des secteurs de concentration

II. Aperçu financier

III. Soutien par secteur

- III.1 Consolidation de l'Etat de droit et promotion d'une administration efficace, au service des citoyens et du développement (montant indicatif : 92 000 000 EUR)
- III.2 Assainissement urbain (montant indicatif : 84 000 000 EUR)
- III.3 Secteur de la santé (montant indicatif : 40 000 000 EUR)
- III.4 Autres mesures d'appui (montant indicatif : 28 000 000 EUR)
 - III.4.1 *Stratégie de sortie du secteur des transports routiers*
 - III.4.2 *Programme d'appui à l'ordonnateur national et facilité technique de coopération*

Annexes

A1 La Guinée en bref

- A1.1 *Indicateurs sociaux et objectifs du millénaire pour le développement*
- A1.2 *Indicateurs macro-économiques*
- A1.3 *Indicateurs de gouvernance*

A2 Matrice des bailleurs

- A2.1 *Matrice fonctionnelle*
- A2.2 *Matrice financière*

A3 Cadre logique

A4 Calendrier indicatif pour l'engagement des fonds

A5 Chronologie des événements récents

A6 Cartographie du pays

- A6.1 *Carte des ressources naturelles (agricoles et minières)*
- A6.2 *Carte du potentiel (hydro) électrique*
- A6.3 *Carte des infrastructures routières*

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ABN	: Autorité du Bassin du Niger
ACP	: Pays d’Afrique des Caraïbes et du Pacifique
AFD	: Agence Française de Développement
AN	: Assemblée Nationale
ANBGLC	: Agence Nationale de Bonne Gouvernance et de Lutte contre la Corruption
ANE	: Acteurs non étatiques
APD	: Aide Publique au Développement
APE	: Accord de Partenariat Economique
ARMP	: Autorité de Régulation des Marchés Publics
BAD	: Banque Africaine de Développement
BADEA	: Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique
BCRG	: Banque Centrale de la République de Guinée
BEI	: Banque Européenne d’Investissement
BID	: Banque Islamique de Développement
BM	: Banque Mondiale
CCI	: Chambre de Commerce et d’Industrie
CDMT	: Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CE	: Commission Européenne
CEDEAO	: Communauté Economique des Etats de l’Afrique de l’Ouest
CENI	: Commission Electorale Nationale Indépendante
CITES	: <i>Convention on International Trade in Endangered Species of wild fauna and flora</i>
CNOSC-G	: Conseil National des Organisations de la Société Civile
CPI	: Cour Pénale Internationale
CSM	: Conseil Supérieur de la Magistrature
CTSP	: Comité Technique de Suivi des Réformes
DDH	: Défenseurs des Droits de l’Homme
DND-APD	: Direction Nationale de la Dette et de l’Aide Publique au Développement (MEF)
DSRP	: Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DUE	: Délégation de l’Union Européenne en République de Guinée
ECES	: <i>European Center for Electoral Support</i>
ECHO	: Office de l’aide humanitaire de la Commission Européenne
ECOWAS	: <i>Economic Community of West-African States</i> (voir CEDEAO)
EDS-MICS	: Enquête Démographique et de Santé à indicateurs multiples
ELEP	: Enquête Légère pour l’Evaluation de la Pauvreté
EPU	: Examen Périodique Universel
FAO	: <i>Food and Agriculture Organisation</i>
FCT	: Facilité de Coopération Technique (FED)
FDS	: Forces de Défense et de Sécurité
FEC	: Facilité élargie de crédit (FMI) (ECF – <i>extended credit facility</i>)
FED	: Fonds Européen de Développement
FER	: Fonds d’Entretien Routier
FIDA	: Fonds International pour le Développement de l’Agriculture
FIDH	: Fédération Internationale des organisations de défense des Droits de l’Homme
FLEGT	: <i>Forest Law Enforcement, Governance and Trade</i>
FMI	: Fonds Monétaire International
FRONTEX	: Agence européenne de gestion opérationnelle aux FRONTIÈRES EXtérieures de l’UE
GAVI	: <i>Global Alliance for Vaccines and Immunisation</i>
GNF	: Franc Guinéen (<i>Guinean Franc</i>)
HAC	: Haute Autorité de la Communication
HCDH	: Haut-Commissariat aux Droits de l’Homme
HCREMA	: Haut-Commissariat à la Réforme de l’Etat et la Modernisation de l’Administration
HIMO	: projet à Haute Intensité de Main d’Oeuvre
ICSP	: Instrument Contribuant à la Stabilité et la Paix (UE)
IDE	: Investissements Directs Etrangers
IFC	: <i>International Financial Corporation</i> (BM) (voir aussi SFI)
IFES	: <i>International Foundation for Electoral Systems</i>
IGE	: Inspection Générale de l’Etat
IGF	: Inspection Générale des Finances
INIDH	: Institution Nationale Indépendante des Droits Humains
INN (pêche)	: Pêche Illicite, Non-déclarée et Non-règlementée
INS	: Institut National de Statistiques
ITIE	: Initiative pour la transparence dans les industries extractives (EITI)
JICA	: <i>Japanese International Cooperation Agency</i>
JO	: Journal Officiel de l’UE (http://eur-lex.europa.eu/fr/index.htm)
LPNDDL	: Lettre de Politique Nationale de Décentralisation et de Développement Local

MATD	: Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation
MdB	: Ministère délégué au Budget
MDHLP	: Ministère des Droits de l'Homme et des Libertés Publiques
MEF	: Ministère de l'Economie et des Finances
METFPET	: Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle, de l'Emploi et du Travail
MFPREMA	: Ministère de la Fonction Publique, de la Réforme de l'Etat et de la Modernisation de l'Administration
MOE UE	: Mission d'Observation Electorale de l'Union Européenne
MRU	: Mano River Union
MSPC	: Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile
MVAT	: Ministère de la Ville et de l'Aménagement du Territoire
NDI	: <i>National Democratic Institute</i>
NEPAD	: Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
NU	: Nations Unies
OGDH	: Organisation Guinéenne des Droits de l'Homme
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	/ Organisation Mondiale pour la Santé
OMVG	: Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Gambie
OMVS	: Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal
ON	: Ordonnateur National du FED
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
ONRG	: Observatoire National de la République de Guinée
OSC	: Organisation de la Société Civile
OSIWA	: <i>Open Society Initiative for West Africa</i>
PACV	: Programme d'Appui aux Communautés Villageoises
PAON	: Programme d'Appui à l'Ordonnateur National
PAPED	: Programme APE pour le Développement
PEFA	: <i>Public Expenditure Financial Assessment</i>
PIB	: Produit Intérieur Brut
PIDA	: Programme pour les infrastructures de développement en Afrique
PIN	: Programme Indicatif National
PIR	: Programme Indicatif Régional
PK	: Poteau Kilométrique
PMA	: Pays Moins Avancés
PME	: Petites et Moyennes Entreprises
PNDS	: Plan National de Défense et de Sécurité
PNDS 2014-23	: Plan National de Développement Sanitaire 2014-2023
PNRJ	: Politique Nationale de Réforme de la Justice
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PPP	: Partenariat Public-Privé
PPTE	: Pays Pauvres très endettés
RER	: Redevance d'Entretien Routier
RGPH	: Recensement Général des Populations et de l'Habitat
RN	: Route Nationale
RSS	: Réforme du Secteur de Sécurité
SCAC	: Service de Coopération et d'Action Culturelle
SEAE	: Service Européen d'Action Extérieure
SfCG	: <i>Search for Common Ground</i>
SFI	: Société Financière Internationale (BM)
SG	: Secrétariat Général du Gouvernement
SIDA	: Syndrome Immuno Déficience Humaine
SNAP	: Stratégie Nationale d'Actions Prioritaires (RSS)
SNAPE	: Service National d'Aménagement des Points d'Eau
SNCFG	: Société Nationale des Chemins de Fer de Guinée
SOTRAGUI	: Société de Transport de Guinée
SP-SRP	: Secrétariat Permanent de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté
SRP	: Stratégie de Réduction de la Pauvreté
TIC	: Technologies de l'Information et de la Communication
UA	: Union Africaine
UE	: Union Européenne
UNFPA	: <i>United Nations Population Fund</i>
UNICEF	: <i>United Nations Children's Fund</i>
UNODC	: <i>United Nations Office on Drugs and Crime</i>
UNOWA	: <i>United Nations Office for West Africa</i>
USD	: Dollar des Etats-Unis
WAPP	: <i>West-Africa Power Pool</i>
WFP	: <i>World Food Programme (PAM - Programme Alimentaire Mondiale)</i>

RESUMÉ

La tenue d'élections législatives inclusives et pacifiques le 28 septembre 2013 a permis la reprise totale de la coopération au développement entre l'UE et la Guinée. L'UE continuera à appuyer le processus de transition politique et restera engagée aux cotés de la Guinée dans la promotion de la stabilité politique et sécuritaire ainsi qu'au développement du pays au bénéfice des populations guinéennes, éléments indispensables à la création d'un cadre favorable aux investissements privés et au développement économique durable et inclusif du pays.

=> Cette responsabilité assumée se traduit à la fois dans le volume financier et les orientations proposées pour le 11^{ème} FED.

Les objectifs spécifiques du PIN, d'un montant total de 244 000 000 EUR et répartis sur 3 secteurs principaux de concentration et 2 mesures d'accompagnement, peuvent se résumer comme suit:

Domaines de coopération 11^{ème} FED		Montant indicatif (en millions d'EUR)	% PIN
Secteurs de concentration	(i) Consolidation de l'Etat de Droit et promotion d'une administration efficace au service des citoyens et du développement	92	38%
	(ii) Assainissement urbain	84	34%
	(iii) Santé	40	16%
Mesures d'accompagnement	Transports routiers (stratégie de sortie)	20	12%
	Appui à l'ON et facilité technique de coopération	8	
TOTAL:		244	100%

Réforme de l'Etat et modernisation de l'administration: après les réformes essentielles mises en place grâce aux actions financés sur le 10^e FED, le 11^e FED poursuivra la reconstruction de l'administration dans un cadre assaini.

=> En coordination avec les principaux partenaires dans ce domaine (PNUD, BM, BAD et l'UE) et le gouvernement de la Guinée, les objectifs seront de moderniser l'administration, améliorer l'accès pour tous à une justice indépendante, équitable et de qualité et assurer la sécurité des biens et des personnes dans le respect des droits humains, ainsi qu'enraciner la culture démocratique.

Assainissement urbain: le processus d'urbanisation accélérée et anarchique en Conakry et dans les villes secondaires se poursuit avec une paupérisation grandissante, des problèmes d'insalubrité, et un impact négatif sur la stabilité politique et le potentiel des villes comme pôles de croissance.

=> L'UE se concentrera sur le développement d'une politique urbanistique qui inclut la mise en place des infrastructures et services d'assainissement.

Santé: les problèmes structurels du système de santé guinéen ont des conséquences graves, telles que les difficultés à prévenir et maîtriser des épidémies (Ebola étant le cas le plus récent).

=> L'amélioration de l'accès à des soins essentiels de qualité et de la gouvernance du système de santé s'avèrent essentielles pour faire face à la préoccupante situation en matière de santé.

Stratégie de sortie du secteur des transports routiers: dans le cadre du 9^{ème} et 10^{ème} FED l'UE a été le principal bailleur de fonds du secteur du transport en Guinée.

=> Dans une stratégie de sortie du secteur, l'UE maintiendra mesures d'accompagnement qui permettent le transfert progressif et cohérent du rôle de chef de file dans ce secteur.

PROGRAMME INDICATIF NATIONAL

I. LES LIGNES GENERALES DE LA REPOSE DE L'UNION EUROPEENNE

I.1. Les politiques de développement de la Guinée

Les politiques de développement de la Guinée reposent, d'une part, sur le **Plan Quinquennal de développement socio-économique (2011-2015)**, finalisé et adopté en juin 2012¹, et d'autre part, sur le document de stratégie de réduction de la pauvreté **DSRP III (2013-2015)** adopté en avril 2013². Ce dernier document a été alimenté notamment par l'enquête légère de la pauvreté conduite au 2^{ème} trimestre 2012³ et le travail en cours dans les différents groupes thématiques mis en place depuis quelques années afin de promouvoir des approches sectorielles plus cohérentes et d'améliorer la coordination de l'aide extérieure.

Le DSRP III vise "à accélérer et diversifier la croissance pour réduire la pauvreté et les inégalités et créer des emplois, avec des effets multiplicateurs sur le niveau des revenus et la qualité de vie des populations en vue d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement" (OMD). Il se décline en quatre axes d'intervention:

1. Amélioration de la gouvernance et renforcement des capacités institutionnelles et humaines
 - ✓ Renforcement de la gouvernance politique et institutionnelle
 - ✓ Renforcement de la gouvernance judiciaire
 - ✓ Renforcement de la décentralisation et de la gouvernance locale
 - ✓ Renforcement de la gouvernance économique
 - ✓ Amélioration de la gouvernance administrative
2. Accélération, diversification et durabilité de la croissance
 - ✓ Stabilisation du cadre macro-économique
 - ✓ Développement des filières porteuses de croissance
3. Renforcement du développement des infrastructures
 - ✓ Développement du secteur des travaux publics
 - ✓ Renforcement des infrastructures dans le secteur des transports
 - ✓ Développement du secteur de l'énergie
4. Amélioration de l'accès des populations à des services sociaux de qualité
 - ✓ Amélioration de l'accès aux services de santé
 - ✓ Amélioration de l'accès à l'éducation
 - ✓ Amélioration de l'accès aux services d'hygiène, d'assainissement et d'eau potable
 - ✓ Amélioration de l'accès des populations à un habitat décent
 - ✓ Protection sociale
 - ✓ Promotion de la culture

¹ Ministère du Plan, *Plan Quinquennal de Développement Socio-économique (2011-2015)*, Conakry, juin 2012, 213 p

² Ministère d'Etat chargé de l'Economie et des Finances, secrétariat permanent de la stratégie de réduction de la pauvreté (SP-SRP), *Document de stratégie de réduction de la pauvreté DSRP III (2013-2015)*, Conakry, mai 2013, 168 p, site www.srp-guinee.org.

³ Ministère du Plan, Institut National de la Statistique, *Pauvreté et inégalité en Guinée de 1994 à 2012. Analyse à partir d'enquêtes auprès des ménages*, version finale, Conakry, juillet 2012, 43 p (cofinancé par l'UE).

Le programme indicatif national du 11^{ème} Fonds européen de développement (FED) s'aligne sur le DSRP III, et s'inscrit dans la coordination des principaux partenaires : la Banque Mondiale (BM)⁴, la France⁵, le système des Nations Unis (NU)⁶ et la Banque Africaine de Développement (BAD)⁷, auxquels s'ajoutent notamment les fonds arabes et les Etats-Unis.

Lors de la revue à mi-parcours du 11^{ème} FED, la programmation pourra être actualisée en fonction de la capacité d'absorption de la Guinée et la performance des projets et programmes en cours, à la lumière du DSRP IV qui débutera en 2016.

I.2. Objectifs stratégiques de la relation de l'UE avec la Guinée

Pendant les dernières années, l'Union européenne a accompagné la Guinée dans le processus de transition politique et de retour vers l'ordre constitutionnel, démarré dans le cadre des Accords de Ouagadougou du 15 janvier 2010. La tenue d'élections législatives inclusives et pacifiques le 28 septembre 2013 a permis la reprise totale de la coopération au développement entre l'Union européenne et la Guinée⁸, partiellement suspendue depuis le coup d'état militaire de décembre 2008⁹. L'Union européenne restera engagée aux cotés de la Guinée dans la promotion de la stabilité politique et sécuritaire ainsi que du développement du pays au bénéfice des populations guinéennes. La consolidation de la démocratie, de l'état de droit, de la bonne gouvernance et des droits de l'homme, sont des éléments indispensables à la création d'un cadre favorable aux investissements privés et au développement économique durable et inclusif de la Guinée.

La Guinée offre un potentiel économique énorme, tant au niveau des ressources naturelles, minières, agricoles, halieutiques, hydro-électriques, qu'au niveau des services, y compris les services de transport, d'interconnexion, du tourisme. L'Europe reste le premier marché et le premier fournisseur de la Guinée. L'accord de partenariat économique entre l'UE et l'Afrique de l'Ouest (Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest, CEDEAO + Mauritanie), agréé par les négociateurs à haut niveau le 6 février 2014, donnera une impulsion supplémentaire à ces relations commerciales privilégiées.

Le développement durable et inclusif de la Guinée est essentiel pour la consolidation de la démocratie et le bien-être de la population guinéenne. Si le développement n'est pas inclusif et équitable, cela pourrait remettre en question les acquis de la transition démocratique qui ont conduit à fin 2013 à la levée des mesures appropriées au titre de l'article 96 de l'accord de Cotonou, imposées à la suite du coup d'Etat perpétré à la mort du président Lansana Conté fin 2008. Cela pourrait à son tour décourager les investisseurs et dérailler la croissance indispensable pour sortir le pays de la pauvreté.

Une Guinée prospère et politiquement stable est également indispensable pour la stabilité et la croissance durable de la sous-région de la Mano River Union (MRU), des pays enclavés à l'est du pays et de l'Afrique de l'Ouest en général¹⁰. La croissance économique engendrée par le secteur minier et l'agriculture va drainer des ressources humaines de la diaspora et de la sous-région et

⁴ IDA, IFC, MIGA, *Country Partnership Strategy for Guinea for the Period FY14-17*, Washington, September 2013, 103 p.

⁵ Le document cadre de partenariat de la France (2013-2015) et Contrat de désendettement et de développement (2013-2016).

⁶ Le document de programme pays des NU (2013-2017).

⁷ Document de stratégie-pays (2012-2016).

⁸ Voir le Communiqué du Conseil de l'UE du 12 décembre 2013, no. 17479/13.

⁹ Décision du Conseil de l'UE 2009/618/CE du 27 juillet 2009, JO L 214/34.

¹⁰ MRU, UNOWA, ECOWAS, *Strategy for cross-border security in the Mano River Union*, Conakry, 21 October 2013.

créer une demande de biens et services au niveau sous-régional. L'exploitation de l'énergie hydraulique ne pourra se concevoir sans interconnexion régionale et sans tenir compte des populations en aval des sources d'eau ayant leur origine en Guinée.

La consolidation de l'Etat de droit et la lutte contre l'impunité (y compris à travers la réforme du secteur de sécurité et de la justice), la croissance et la création d'emplois pour les jeunes sont des éléments essentiels dans la lutte contre la criminalité internationale, source d'instabilité sous-régionale¹¹. Pour appuyer les pays d'Afrique centrale et de l'Ouest dans leurs efforts de lutte contre l'insécurité maritime et à la criminalité organisée, l'UE a adopté début 2014 une Stratégie relative au Golfe de Guinée¹².

L'Accord de Partenariat Economique (APE) entre l'Afrique de l'Ouest et l'UE adopté le 10 juillet 2014 régira à partir de son entrée en vigueur, l'ensemble des relations commerciales entre l'UE et la République de Guinée. Cet accord avec sa double vocation, commerciale et de développement, doit contribuer à la réalisation des objectifs de croissance accélérée et de développement durable du pays. Plutôt que d'appuyer directement les filières porteuses de croissance, les objectifs poursuivis par la coopération entre l'UE et la République de Guinée se situent davantage en amont, dans la création d'un environnement plus favorable aux investissements et à l'initiative privée, en appuyant la réforme de l'Etat et la modernisation de l'administration, en renforçant l'amélioration de la gouvernance économique, et en travaillant à la réhabilitation et au développement des infrastructures économiques de base, et en particulier celles qui permettent le désenclavement des régions à forte potentialité économique. Ces objectifs constituent ainsi une réponse aux objectifs exprimés par la région dans le Programme APE pour le Développement (PAPED).

La stratégie de l'UE avec la Guinée prend en compte les leçons tirées de l'expérience et des évaluations des programmes de coopération précédents de l'Union Européenne. Par ailleurs, les enseignements tirés seront systématiquement pris en compte dans la mise en œuvre de la coopération, en particulier dans les phases d'identification et de formulation.

I.3. Choix des secteurs de concentration

I.3.1 Les secteurs de concentration retenus

Le 10^{ème} FED, débloqué seulement fin 2013, se concentre sur (i) la gouvernance, et en particulier la restauration des fonctions régaliennes de l'Etat (la réforme du secteur de sécurité, la justice, les finances publiques et le rétablissement du cadre de la déconcentration et de la décentralisation des services de l'Etat), (ii) les infrastructures de transport, et (iii) les services de base, et en particulier la santé et l'eau en milieu rural et péri-urbain.

Afin de pouvoir capitaliser sur le travail entamé sous le 10^{ème} FED, eu égard aussi aux considérations liées à la complémentarité et la division du travail et les priorités gouvernementales, il a été opté pour une concentration des actions dans le cadre du 11^{ème} FED sur les secteurs suivants :

¹¹ La Formation Guinée de la Commission de consolidation de la paix (Conseil de sécurité des NU), et le Président de la République ont signé le 23 septembre 2011 une *Déclaration d'engagements mutuels pour la consolidation de la paix en Guinée*, qui identifie (i) la promotion de la réconciliation et de l'unité nationale, (ii) la réforme du secteur de défense et de sécurité, et (iii) la politique d'emploi des jeunes et des femmes comme axes prioritaires d'intervention.

¹² Stratégie de l'UE relative au Golfe de Guinée, adopté par le Conseil de l'UE le 17 mars 2014

- **Secteur 1: Consolidation de l'Etat de droit et promotion d'une administration efficace au service des citoyens et du développement**¹³, en poursuivant l'appui à la réforme de l'administration publique de manière transversale. Ce secteur de concentration pourrait être mise en œuvre à travers des projets et programmes, ainsi qu'à travers un appui budgétaire si les conditions sont réunies.
- **Secteur 2: L'assainissement urbain**, à travers le renforcement institutionnel (planification urbaine et gestion foncière) et la gestion des déchets solides et liquides.
- **Secteur 3: La santé**, à travers une consolidation des actions entreprises sous le 10^{ème} FED de renforcement institutionnel et de remise en route de la pyramide des soins de santé dans la région forestière, et leur élargissement géographique à la santé en milieu urbain (en complémentarité au deuxième secteur de concentration).

Les actions dans ces secteurs de concentration seront complétées par les mesures d'accompagnement suivantes :

- Une **stratégie de sortie du secteur des transports routiers**, en vue de consolider les actions entreprises pour la mise en œuvre d'une politique des transports (gestion de la charge à l'essieux, sécurité routière, organisation du transport routier) et pour finaliser la réhabilitation des axes nationaux et régionaux de désenclavement inscrits dans les stratégies régionales CEDEAO et continentales PIDA (Programme pour les Infrastructures de Développement en Afrique).
- La poursuite du **programme d'appui à l'ordonnateur national du Fonds européen de développement (FED)** et un renforcement de la facilité technique de coopération pour financer les études techniques nécessaires à la mise en œuvre du 11^{ème} FED (et pour préparer le post-11^{ème} FED).

De manière transversale, et au-delà de l'impact environnemental des actions à entrevoir, une attention toute particulière sera accordée au respect des droits humains, surtout parmi les groupes vulnérables, ainsi qu'au rôle et au statut de la femme dans l'économie et la gestion du pays, , des campagnes contre les violences faites aux femmes et, de manière plus générale, l'éducation civique. La lutte contre l'impunité et les actions en faveur de la réconciliation nationale déjà entamées sous le 10^{ème} FED vont se poursuivre.

Comme pour le 10^{ème} FED, il est envisagé de mobiliser des centres de recherche UE-Afrique-Guinée pour le **monitoring d'impact** des actions envisagées, comprenant (i) un *baseline study* avec définition d'indicateurs de résultat et d'impact, ventilés dans la mesure du possible par genre, âge, milieu urbain et rural, et toute autre donnée qui soit utile à mieux évaluer l'impact sur la population concernée ; (ii) une quantification des indicateurs et la fixation de la méthodologie de collecte des données, (iii) un suivi périodique des indicateurs ainsi ventilés, et (iv) un échange avec les autorités et les partenaires, y compris de la société civile, sur les résultats obtenus, afin d'alimenter le dialogue sectoriel et assurer la « redevabilité » des actions entreprises. Au-delà de l'intérêt substantiel de l'exercice, la démarche vise également à appuyer la recherche appliquée au niveau national et à mettre des chercheurs nationaux en réseau entre eux et avec des partenaires régionaux et internationaux.

En outre, en tenant compte de l'importance des technologies de l'information et de la communication (TIC) et de leurs applications en tant que moteurs éprouvés de croissance inclusive et durable, d'innovation et d'esprit d'entreprise aux pays en voie de développement, une attention particulière sera accordée à sa mise en place et à la pleine exploitation de leur potentiel de fournir ou de faciliter des solutions viables et durables dans les trois secteurs et les autres domaines

¹³ Premier objectif de la lettre de mission du Président de la République au Premier Ministre, Chef du Gouvernement, 19 janvier 2014.

d'intervention du programme. Ceci sera fait lors de l'identification concrète des actions à mener dans les trois secteurs de concentration du programme indicatif national de la Guinée ainsi qu'au sein de mesures d'accompagnement hors concentration.

1.3.2 La justification du choix des secteurs de concentration

Peu de pays montrent un décalage aussi important entre leur niveau de développement et leur potentiel. La Guinée, par la nature de son potentiel économique, a vocation à être une **économie ouverte**, qui devra attirer des capitaux étrangers pour valoriser ce potentiel.

Le Président de la République a identifié quelques secteurs clés pour engendrer une croissance durable et inclusive:

- Les secteurs productifs suivants : **mines, énergie et agriculture** qui offrent les potentialités les plus importantes, tant en termes de création d'emplois durables qu'en termes de contribution au produit intérieur brut (PIB) et au décloisonnement du pays;
- Les thématiques de gouvernance liées à la **réforme du secteur de la sécurité** (RSS) et à la **justice**, essentielles pour créer un **environnement des affaires** plus favorable et un climat durable de sécurisation des investissements et des droits humains ;
- Le **secteur des transports** pour assurer le désenclavement des secteurs productifs (miniers, agricoles, touristiques) de l'intérieur.

Le développement doit en outre être soutenu par un **capital humain** bien formé et en bonne santé.

- Le développement attendu du secteur minier va susciter une demande très significative pour des techniciens et des cadres moyens et supérieurs bien formés. L'enseignement primaire, et par la suite **l'enseignement technique et la formation professionnelle** doivent être revalorisés et ouverts de façon égale aux jeunes hommes et femmes du pays.
- La fonction publique doit faire face à un vieillissement de ses cadres et à l'absence d'une relève générationnelle ainsi qu'à un manque d'efficacité du fait d'un management peu performant et ce malgré le doublement des effectifs ces dix dernières années. La gestion des **ressources humaines dans la fonction publique** doit par conséquent être revalorisée, axée sur la compétence, le mérite et les résultats, tout en assurant une participation égale des femmes à toutes les étapes du processus de prise de décision et à tous les niveaux d'organisation.
- Ces dix dernières années, le **secteur de la santé** a été peu soutenu par les autorités publiques (ne représentant plus que 3% du budget de l'État) et est tout à fait sinistré, avec les soins essentiels inaccessibles pour une grande partie de la population de l'intérieur et dans la grande-banlieue de Conakry. Sans la restauration de la pyramide de santé, et le rétablissement des soins de santé prioritaire mère-enfant, aucun développement socialement acceptable ne peut être amorcé. La crise actuelle d'Ebola met en évidence la nécessité d'entamer des actions dans le secteur de la santé, pour faire face à l'épidémie mais aussi pour renforcer les structures sanitaires à moyen et long terme.

Plusieurs phénomènes se conjuguent, qui pourraient amener à **une situation environnementale alarmante** et qui appellent à des mesures concertées de résilience et de mitigation :

- Pression démographique :
 - La dépendance excessive du bois comme source privilégiée d'énergie domestique et le développement d'une agriculture extensive accélèrent la déforestation incontrôlée ;
 - Une urbanisation mal maîtrisée, y compris dans les villes secondaires où on observe une paupérisation alarmante.

- Des travaux miniers et d'infrastructures gigantesques dont l'impact social et environnemental et sur les migrations doit être pleinement pris en compte et atténué par des stratégies de développement cohérentes.
- Une pression croissante sur les ressources en eau, tant pour l'agriculture que pour la production hydro-électrique dans les pays de la sous-région.

Source notamment des fleuves Gambie, Sénégal (Bafing) et Niger, la Guinée est le château d'eau de l'Afrique de l'Ouest et a un potentiel agricole et hydro-électrique énorme. Si on n'y prend garde, les pressions ci-dessus pourraient amener à un changement climatique menaçant ce potentiel à moyen terme, et avoir un impact déstabilisant sur le reste de la sous-région.

La sélection des secteurs de concentration a par conséquent été guidée par les principes méthodologiques suivants :

- Alignement sur le DSRP III et les priorités du Gouvernement. Au niveau des modalités de mise en œuvre de la coopération, cela implique une approche basée sur la *backbone strategy*, visant à renforcer les capacités institutionnelles des autorités et au transfert des compétences à travers une assistance technique intégrée dans les services bénéficiaires.
- Mixage prêts-dons (*blending*): ne pas financer sur dons ce qui a une rentabilité économique suffisante pour être financé sur prêts ou ce qui peut attirer des capitaux privés si l'environnement institutionnel est suffisamment transparent et sécurisé ; par contre utiliser les « dons » dans des actions catalytiques pouvant aider à attirer d'autres financements (y compris des partenariats publics-privés) ou en comblant un *gap* dans le financement des investissements dans des créneaux économiquement (ou financièrement) à la limite de la rentabilité mais présentant des avantages sociaux ou environnementaux stratégiques importants¹⁴. Sur cette base, et prenant en compte la division du travail entre partenaires, les secteurs productifs, y compris ceux de l'énergie (secteur prioritaire pour la Banque européenne d'investissement, BEI) et de l'agriculture (avec un potentiel immense pour une production très variée et compétitive, commercialisable dans la sous-région et sur les marchés internationaux, et avec une forte présence de l'Agence française de développement (AFD), du Fonds international pour le développement de l'agriculture (FIDA), de la BM et de différentes banques régionales et fonds arabes), ont été exclus de notre coopération sur FED, pour se concentrer davantage sur les problématiques en amont en vue de la création d'un climat favorable à l'investissement¹⁵ en se focalisant sur les aspects de gouvernance, juridique, financier, administratif et sécuritaire, et en stimulant le développement de marchés urbains structurés qui ouvrent des débouchés pour la production agricole et énergétique. Le mixage prêts-dons pourrait notamment s'envisager dans le cadre du secteur de l'assainissement et dans le cadre de la stratégie de sortie du secteur des infrastructures routières.
- Concentration de l'aide afin de pouvoir exploiter des économies d'échelle et d'avoir un effet de levier suffisant pour accompagner une politique sectorielle et un processus de réformes en profondeur.
- Cohérence
 - au niveau politique, en s'inscrivant dans l'esprit du partenariat UE-ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique) en privilégiant en particulier le renforcement des éléments

¹⁴ Dans le cadre de la Facilité élargie de crédit 2012-2014 (FEC) du FMI, la Guinée reste soumise à la discipline budgétaire, en termes d'endettement tant intérieur qu'extérieur, même après l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative pour pays pauvres très endettés (PPTE) en septembre 2012.

¹⁵ Lors de la consultation du secteur privé le 13 février 2014 sur le projet de communication de l'UE sur le rôle du secteur privé dans le développement, un très large consensus s'est dégagé en faveur d'un appui en amont, au renforcement du climat des affaires, plutôt qu'en faveur d'un appui direct aux secteurs productifs.

essentiels de l'accord de Cotonou concernant les droits de l'homme, les principes démocratiques et l'Etat de droit et l'élément fondamental concernant la bonne gestion des affaires publiques¹⁶.

- avec les politiques européennes telles que reprises dans l'agenda pour un changement adopté par le Conseil le 14 mai 2012 et dans les grands objectifs du partenariat stratégique Afrique-UE (mai 2011) dans les domaines de (i) la paix et la sécurité, (ii) la gouvernance et les droits de l'homme, (iii) le commerce et l'intégration régionale et (iv) les questions clés en matière de développement.
- dans le temps : dans le cadre du 10^{ème} FED et d'actions d'urgence financées sur l'instrument contribuant à la stabilité et à la paix, l'UE a lancé en 2013 une première phase d'un certain nombre de programmes de renforcement de la gouvernance qui doivent contribuer à la stabilisation du pays, couvrant les éléments essentiels et fondamentaux de l'accord de Cotonou ; le 11^{ème} FED devra permettre de capitaliser sur ces actions et de consolider les acquis.
- Complémentarité et division du travail entre partenaires comme corollaire de la concentration (voir annexe A2.1). Cette démarche doit reposer sur les avantages comparatifs des différents partenaires. Pour l'UE, les avantages comparatifs suivants ont été identifiés :
 - volume de l'aide publique au développement (APD), permettant à l'UE de se positionner sur des secteurs à intensité en capital élevé (ex: infrastructures, assainissement urbain) ;
 - instruments disponibles (FED national, régional, intra-ACP, BEI, lignes budgétaires thématiques, instrument contribuant à la stabilité et à la paix, et instrument de promotion de la démocratie et des droits humains), permettant d'aborder des problèmes complexes, transversaux et multisectoriels à travers une approche globale ;
 - le mandat politique, basé sur les articles 8 et 9 de l'accord de Cotonou, permettant d'avoir un dialogue politique approfondi, notamment sur les problèmes de gouvernance.

De l'exercice de complémentarité et de division du travail, il résulte les éléments suivants :

- Les secteurs de l'agriculture et de l'énergie vont être couverts par une série de partenaires importants, dont la BM (et indirectement, à travers elle l'Espagne, principal financier régional des activités de la BM dans ce domaine), l'AFD et le FIDA, sous forme de *blending*, de partenariats public-privé et des investissements privés directs.
- De même y a-t-il des partenaires engagés dans les domaines de l'éducation (Banque Mondiale, France, Allemagne, Etats-Unis, UNICEF), avec une approche sectorielle encadrée par la *Fast Track Initiative* pour ce qui concerne l'éducation de base gratuite et obligatoire pour garçons et filles, et une attention de plus en plus prononcée également pour la formation professionnelle (avec un potentiel de partenariats public-privé réel, notamment à travers le secteur minier).
- Dans le secteur des infrastructures de transport, l'agrandissement et l'exploitation des infrastructures portuaires et aéroportuaires ainsi que la mise en place des infrastructures minières¹⁷ sont confiés au secteur privé en partenariat avec les banques de développement. Le secteur privé et les banques de développement devront également trouver le financement pour une grande partie des infrastructures structurantes¹⁸ et de désenclavement¹⁹ non

¹⁶ Article 9 de l'Accord de Cotonou révisé à Ouagadougou le 22 juin 2010.

¹⁷ Banque Mondiale, *Développement des infrastructures auxiliaires de transport minier en République de Guinée*, mars 2014.

¹⁸ République de Guinée, *Etude diagnostique des transports en République de Guinée et préparation d'un document de politique et de stratégie sectorielle*, Conakry, septembre 2012.

minières. Dans un esprit de *blending*, les aides sous forme de dons (telles que le FED) doivent compléter les financements bancaires ou privés, en jouant un rôle catalyseur dans le montage financier des projets, notamment en comblant un *gap* dans le financement des investissements dans des créneaux économiquement (ou financièrement) à la limite de la rentabilité mais présentant des avantages sociaux ou environnementaux importants (accès aux infrastructures socio-économiques de base, voiries urbaines secondaires, assainissement urbain...). Dans ces cas, des effets leviers adaptés aux situations macro-économiques et géopolitiques spécifiques du pays pourront être envisagés. Les dons peuvent également contribuer au renforcement des capacités institutionnelles de l'administration à assurer la mise en œuvre cohérente des politiques sectorielles.

- En dehors des contributions européennes, sont par contre actuellement relativement orphelins de moyens financiers significatifs les secteurs de la santé et du développement urbain en plus des thématiques transversales liées à la gouvernance, le genre et l'environnement. Dans le cadre de la RSS, les forces armées bénéficient d'appuis bilatéraux en matière de matériel et équipement et en matière de formations spécifiques, mais de manière générale, ces coopérations ne prévoient pas de mesures d'accompagnement pour les personnes devant quitter les forces de défense et de sécurité.

II. Aperçu financier

La répartition indicative de l'enveloppe A (pour l'aide programmable) du 11^{ème} FED (**244 millions d'EUR**) entre les différents domaines de coopération est reprise dans le tableau ci-après :

Domaines de coopération 11 ^{ème} FED		Montant indicatif (en millions EUR)	En %
Secteurs de Concentration	Consolidation de l'Etat de Droit et promotion d'une administration efficace au service des citoyens et du développement	92,00	38%
	Assainissement urbain	84,00	34%
	Santé	40,00	16%
Mesures d'accompagnement	Hors concentration - Transports routiers (stratégie de sortie) - Appui à l'ordonnateur national et facilité technique de coopération	28,00 20,00 8,00	12%
Total		244,00	100%

Conformément à l'article 5, point 7 de l'Annexe 4 de l'Accord de Cotonou, ce montant peut être revu dans le cadre des revues opérationnelles ou des revues ad hoc en fonction des besoins.

Le programme indicatif national pourra être complété par des actions financées à travers le programme indicatif régional (PIR). Celui-ci s'articulera autour de 3 axes qui ont, chacun, des retombées potentielles au niveau national :

¹⁹ Ministère de l'agriculture et World Food Programme (WFP), *Enquête nationale de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité*, novembre 2013, démontre clairement que l'enclavement est un des facteurs les plus déterminants de l'insécurité alimentaire, qui est la plus élevée en région forestière qui, pourtant, a un potentiel agricole énorme.

- Promotion de la paix, la sécurité et la stabilité régionale : cet axe pourrait mener à des actions de lutte contre la circulation des armes légères et de petit calibre, tant au niveau de la MRU que dans le cadre de la stratégie « Sahel », de lutte contre l'insécurité maritime et la pêche illégale dans le Golfe de Guinée, ainsi que de prévention de la migration illégale et de lutte contre la criminalité internationale et les trafics illicites notamment d'êtres humains (et en particulier des enfants), de drogues, d'espèces protégées, d'armes légères et de petit calibre, etc. qui doivent nécessairement être menées au niveau régional.
- Promotion de l'intégration économique régionale et de l'aide au commerce, notamment à travers les grandes infrastructures routières régionales et à travers l'interconnexion énergétique de la *West-Africa Power Pool* (WAPP). Le PIR se concentrera en particulier sur les corridors (transport et énergie) régionaux/continentaux à fort potentiel de croissance économique, identifiées dans les stratégies régionales (CEDEAO) et continentales (PIDA). Pour le transport, les investissements devront être mis en œuvre par mixage (*blending*) de dons avec des prêts d'autres partenaires, et viseront prioritairement à la suppression des goulots d'étranglement (sections manquantes et/ou en mauvais état) et à la promotion de la multi-modalité²⁰. En matière de facilité du commerce, il faudra analyser les possibilités de désenclaver la région forestière, au potentiel agricole très important, à travers une intégration transfrontalière au niveau de la MRU.
- Promotion de la résilience et protection des ressources, notamment à travers une gestion conservatoire durable des bassins versants des fleuves trouvant leur origine en Guinée et qui alimentent la sous-région (notamment les fleuves Gambie²¹, Sénégal²² et Niger²³).

De même y aura-t-il des actions financées au niveau continental et intra-ACP pouvant avoir des retombées sur la Guinée (telle que la facilité pour les infrastructures en Afrique) et à travers les lignes budgétaires, notamment en faveur de la société civile et des autorités locales et l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme²⁴.

En cas d'urgence ou menaces de sécurité, des fonds additionnels pourront être mobilisés à travers l'office humanitaire ECHO²⁵, à travers l'enveloppe B du FED ou à travers l'instrument budgétaire contribuant à la stabilité et à la paix²⁶.

Outre les instruments financiers susmentionnés, le 11^{ème} FED comprend également la « Facilité d'investissement », instrument financier géré par la BEI et permettant d'assurer une concessionnalité suffisante aux interventions de la BEI.

²⁰ L'axe routier côtier Nouakchott-Abuja fait partie de ces corridors prioritaires. Sur financement UE, des études techniques ont été finalisées en 2013 pour les goulots d'étranglement suivants sur cet axe: le pont sur le Cogon vers la Guinée Bissau et la réhabilitation de la route Coyah-Farmoreah vers la Sierra Leone. Dans le cadre de la multi-modalité, on pourrait également envisager une étude régionale sur la rentabilité économique et environnementale du réseau ferroviaire ouest-africain, interconnectant le corridor Conakry-Kankan (sous forme de route et/ou du chemin de fer transguinéen démantelé dans les années '90 et le cas échéant à réhabiliter) avec le réseau régional via Bamako.

²¹ Organisation pour la mise en valeur du fleuve Gambie OMVG.

²² Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal OMVS.

²³ Autorité du Bassin du Niger ABN.

²⁴ Cette ligne budgétaire peut également couvrir les missions d'observation électorale de l'UE.

²⁵ Sous la période précédente (2008-2014), ECHO est intervenue à plusieurs reprises, notamment dans la lutte contre des épidémies de choléra, de méningite, de rougeole et plus récemment d'Ebola, ainsi que dans le cadre d'inondations importantes.

²⁶ En 2013, 15,5 millions EUR ont été débloqués au titre de l'Instrument de Stabilité (renommé depuis Instrument contribuant à la stabilité et à la paix) pour lancer une réforme de la police, pour renforcer la résilience dans la région forestière, très instable et soumise à des éruptions de violence sociale mal maîtrisée, et pour un programme de déminage de vieux stocks de munitions proche gardés dans des conditions de sécurité insuffisante proche du centre-ville de Kindia.

Les décisions de financement de projets et programmes financés à partir de l'enveloppe A du programme indicatif national du 11^{ème} FED seront prises par la Commission européenne à la demande de la République de Guinée. Des décisions de financement pourront également être prises sur base de l'article 15.4 conjointement avec l'article 4.1.d de l'annexe IV de l'accord de Cotonou pour l'appui aux acteurs non-Etatiques ou sur base de l'article 73.1 de l'accord de Cotonou pour l'aide humanitaire, d'urgence et postérieure à la phase d'urgence financée à partir de l'enveloppe B.

Les projets et programmes respectifs seront mis en œuvre conformément aux règles et procédures du cadre financier pluriannuel du 11^{ème} FED pour la période 2014-2020.

III. Soutien par secteur

III.1 Secteur 1 : consolidation de l'Etat de droit et promotion d'une administration efficace au service des citoyens et du développement (montant indicatif : 92 000 000 EUR)

III.1.1 Introduction

L'Etat guinéen est confronté à une administration vieillissante, à un manque d'efficacité et de transparence dans la gestion des ressources humaines depuis le début des années 2000 avec une baisse de performance malgré le doublement des effectifs et la constitution d'une réserve de jeunes cadres d'un niveau de formation insuffisant et souvent recrutés hors normes.

Dans le cadre du 10^{ème} FED, il a été opté pour des interventions dans les secteurs prioritaires de la sécurité et de la justice, ainsi que des finances publiques auxquelles s'est ajouté un appui à la décentralisation et la déconcentration des services de l'Etat afin de rendre les services de l'Etat plus accessibles à la population.

L'objectif prioritaire de ces actions financés sur le 10^{ème} FED est de mettre en place les réformes essentielles qui permettront, dans une deuxième phase de reconstruire l'administration dans un cadre assaini.

- Dans le cadre de la RSS, une politique nationale de défense et de sécurité (PNDS) a été adoptée et promulguée en décembre 2013. Des politiques sectorielles (forces armées, police et protection civile, douane, environnement – gardes forestiers, justice) et une Stratégie Nationale d'actions prioritaires (SNAP) ont été élaborées au 1^{er} semestre 2014, quantifiant et qualifiant pour la première fois les besoins à moyen terme des forces de défense et de sécurité (FDS). Dans le cadre du 10^{ème} FED et de l'Instrument de Stabilité, une série d'actions pilotes sont entreprises pour accompagner ce processus, notamment un programme de réinsertion socio-économique des personnels rendus superflus par la réforme, des actions pilotes de mise en place d'une police de proximité et de création d'un service de protection civile, et d'accompagnement du service réactivé de gardes-forestiers dans les zones de biodiversité les plus sensibles. De même un appui institutionnel sera apporté à la réforme, notamment pour mettre en place une politique rigoureuse de gestion des ressources humaines qui respecte entre autre le principe d'égalité des chances entre homme et femme.
- Au niveau de la justice, un projet de politique nationale de réforme de la justice (PNRJ) a été soumis au premier comité de pilotage présidé par le Président de la République en avril 2014. L'appui à la réforme de la justice, se concentrera sur un appui institutionnel au secrétariat exécutif de la réforme et aux différentes structures incarnant la réforme, notamment le Conseil Supérieur de la Magistrature et l'inspection, sur une amélioration de l'accès à la justice pour tous, et particulièrement les groupes les plus vulnérables, à travers

une refonte de la carte judiciaire et la formation des magistrats, sur une humanisation du système pénitentiaire, et notamment pour les mineurs, et sur un appui à la société civile engagée dans la lutte contre l'impunité et pour la réconciliation nationale.

- Depuis le renouvellement des relations avec le Fonds monétaire international (FMI) début 2011 et la conclusion d'une Facilité élargie de crédit (FEC) avec le FMI en février 2012, la réforme des finances publiques a déjà beaucoup progressée. La situation macro-économique et budgétaire a pu être stabilisée et le point d'achèvement de l'initiative PPTE a été atteint en septembre 2012. Une analyse PEFA (*public expenditure financial assesment*) a été réalisée en 2013 et un plan d'action triennal adopté début 2014, en vue d'éventuels appuis budgétaires futurs²⁷. Le 10^{ème} FED se focalisera sur un appui institutionnel général aux structures de suivi des réformes, et un appui plus spécifique à la réforme des douanes, un appui aux instances de contrôle (dont la Cour des comptes en voie de création²⁸) et un accompagnement de la mise en place des mécanismes de financement de la déconcentration et de décentralisation.
- Depuis 2010 toute une série d'études et de travaux ont été financés avec l'appui de l'UE pour redessiner le cadre d'intervention pour la mise en œuvre effective de la décentralisation et de la déconcentration. Une lettre de politique nationale de décentralisation et de développement local (LPNDDL) a été adoptée et un plan d'action élaboré. Le 10^{ème} FED vise, à travers un appui institutionnel au Ministère de l'administration du territoire et de la décentralisation (MATD) à mettre en œuvre les recommandations issues de ces différents travaux: mise en place d'un mécanisme de financement de la déconcentration et de la décentralisation, mise en place des structures de formation des agents (hommes et femmes) territoriaux, mise en place des structures de la régionalisation et de la région métropolitaine de Conakry, appui à la mise en place des plans "2D", les plans de déconcentration et de décentralisation des ministères prioritaires de la santé et de l'eau.
- Hors concentration le 10^e FED finance un programme d'appui à la société civile. Après avoir joué un rôle primordial dans la revendication des droits de l'homme et des libertés fondamentales, dans la médiation pendant les conflits sociaux et les événements violents des années de 2007 à 2009, ainsi que dans la gestion de la transition et l'organisation des élections présidentielles de juin 2010, la société civile se trouve aujourd'hui face à un problème de repositionnement stratégique au sein de l'espace public guinéen. Politisées, fragmentées, aliénées de sa base, et souffrant souvent d'un manque de compétences techniques, les organisations de la société civile (OSC) peinent à avoir une vision partagée et à peser sur les grandes questions d'intérêt national. Le programme d'appui aux organisations de la société civile 10^e FED (PASOC) vise à accompagner le repositionnement de la société civile en menant une cartographie de celle-ci, en renforçant les compétences des OSC intervenant dans le domaine de la gouvernance, en les reconnectant entre elles, avec les autres acteurs et avec leur base, notamment à travers les réseaux régionaux, et en les intégrant davantage dans le dialogue sur les politiques. Les résultats de ce travail permettront d'intégrer la société civile de manière transversale dans l'ensemble des actions à concevoir dans le cadre du 11^{ème} FED, notamment en l'impliquant de manière systématique

²⁷ Ministère de l'Economie et des Finances, Cellule Technique de Suivi des Programmes, *Plan d'action triennal des actions de réforme de la gestion des finances publiques (PAT 2014-2016)*, mars 2014. Le groupe thématique réunissant les principaux partenaires en appui à la réforme des finances publiques a adopté au printemps 2014 un « cadre général d'organisation des appuis budgétaires et de l'assistance technique dans le cadre de la mise en œuvre du DSRP et du plan de réforme des finances publiques ».

²⁸ La Constitution de 2010 prévoit dans ses clauses transitoires (art 160) la mise en place de la Cour des Comptes dans les 6 mois de l'installation de l'Assemblée Nationale (13 janvier 2014).

dans les groupes thématiques de dialogue sectoriel et dans le monitoring d'impact de la mise en œuvre du 10^{ème} et 11^{ème} FED²⁹.

Le premier secteur de concentration du 11^{ème} FED correspond principalement aux axes 1.1 (renforcement de la gouvernance politique et institutionnelle) et 1.5 (amélioration de la gouvernance administrative) du DSRP III.

III.1.2 L'objectif général et les objectifs spécifiques

Objectif général : consolider l'Etat de droit et la démocratie et transformer l'administration en une administration de développement.

Objectifs spécifiques sont:

- **OS1 :** l'administration (centrale, déconcentrée et décentralisée) est modernisée et fournit des services socio-économiques de qualité de manière fiable et transparente,
- **OS2 :** l'accès pour tous à une justice indépendante, équitable et de qualité est amélioré et la sécurité des biens et des personnes est assurée dans le respect des droits humains,
- **OS3 :** la culture démocratique et le respect de l'égalité de chances s'enracine dans la société.

III.1.3 Les principaux résultats attendus

OS1 L'administration est modernisée:

- ✓ R1.1 le cadre institutionnel de la fonction publique est assaini : les missions de l'Etat ont été clarifiées, les cadres organiques des services gouvernementaux (centraux déconcentrés et décentralisés) sont en place et appliqués, et le personnel dont le profil ne répond plus aux besoins d'une fonction publique modernisée a pu trouver une possibilité de réinsertion socio-économique durable ;
- ✓ R1.2 la fonction publique guinéenne est renforcée grâce à une politique moderne de gestion des ressources humaines basée sur une politique de recrutement et des plans de carrières objectifs, sur l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, et sur une politique de formations adéquates ;
- ✓ R1.3 l'administration dispose des informations et statistiques nécessaires pour mener à bien ses tâches, et dispose des outils nécessaires pour rendre compte de ses activités et pour contrôler et évaluer sa performance.

OS2 L'accès pour tous à une justice indépendante, équitable et de qualité est amélioré et la sécurité des biens et des personnes est assurée dans le respect des droits humains :

- ✓ R2.1 l'accès pour tous, et en particulier pour les plus vulnérables, à une justice indépendante, équitable et de qualité est consolidé et le renouvellement graduel des effectifs se poursuit ;
- ✓ R2.2 la modernisation des services de sécurité intérieure se poursuit sur l'ensemble du territoire, y inclus la réinsertion socio-économique des personnels dont le profil ne répond plus aux besoins des forces de défense et de sécurité républicains.

OS3 La culture démocratique s'enracine:

²⁹ La feuille de route d'engagement avec la société civile sera finalisée début 2015 avec l'appui du programme PASOC financé sous le 10^{ème} FED et les résultats pleinement intégrés dans l'instruction du 11^{ème} FED.

- ✓ R3.1 la culture démocratique et du respect de l'égalité des chances prend racine à travers des programmes ciblés et transversaux d'éducation civique et à travers le renforcement des autorités locales nouvellement élus et la promotion du principe de redevabilité des administrations ;
- ✓ R3.2 la société civile participe au débat public, tant au niveau de la définition des politiques qu'au niveau du suivi de leur mise en œuvre, et promeut les droits humains et un climat favorable à la réconciliation nationale.

III.1.4 La coordination des partenaires et le dialogue politique

La réforme de l'Etat et la modernisation de l'administration sont coordonnées par différents groupes thématiques complémentaires, les principaux étant celui coordonnant les actions en appui au développement local, actuellement présidé par l'Union européenne, et celui coordonnant la « réforme de l'Etat et la modernisation de l'administration » ainsi que les actions de lutte contre la corruption, actuellement présidé par le service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France (SCAC).

En mars 2012, les autorités ont organisé un atelier de validation d'une politique nationale de réforme de l'Etat et de modernisation de l'administration. Au même temps, une LPNDDL a été adoptée par décret présidentiel. Une Commission Interministérielle de Pilotage de la LPNDDL a été mise en place en 2013. Afin de rendre plus cohérente la politique de mise en œuvre de cette réforme, le Haut-Commissariat à la réforme de l'Etat et à la modernisation de l'administration a été fusionné avec le Ministère de la Fonction Publique lors du remaniement ministériel de février 2014 (MFPREMA, Ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat et de la modernisation de l'administration). Ceci, conjugué à une convergence de vues croissante au niveau des partenaires sur la pérennisation des appuis au développement local, a conduit à une nouvelle impulsion à la coordination.

Les principaux partenaires dans le domaine de la réforme de l'Etat et la modernisation de l'administration, outre l'UE et la France, sont le programme des NU pour le développement (PNUD), la BM et la BAD.

Pour ce qui est de la réforme du secteur de la sécurité et de la justice, il existe un cadre de concertation très structuré, avec des comités d'orientation stratégique présidés par le Président de la République, et des comités techniques de suivi avec un secrétariat dédié. Les principaux partenaires pour la RSS sont le PNUD (y compris à travers le « Fonds pour la consolidation de la paix »), chef de file, l'UE, la France (et dans une moindre mesure les autres Etats membres représentés à Conakry) et les Etats-Unis. Pour la justice les principaux partenaires sont l'UE, chef de file, et la France (après que l'Allemagne ait également donné des appuis appréciables en 2012-2013), auxquels s'ajoute le système des NU.

Pour ce qui est de l'éducation civique et l'appui à l'Assemblée Nationale et au processus électoral, il y a un groupe de coordination piloté par le PNUD regroupant également l'UE, la France, les Etats-Unis et une série d'ONG internationales (*National Democratic Institute - NDI*, *International Foundation for Electoral Systems - IFES*, *Search for Common Ground - SfCG* et, depuis février 2014, également *European Center for Electoral Support - ECES*) et nationales.

III.1.5 Les engagements financiers et politiques du Gouvernement

La Présidence de la République s'est beaucoup investie dans les réformes de l'Etat et la modernisation de l'administration, y compris sur les fonds de souveraineté pour mettre en route les cadres de concertation.

Le nouveau statut de la magistrature a été signé par décret présidentiel le 24 juin 2014, permettant une revalorisation des grilles salariales (accompagnée d'un renforcement du contrôle, notamment à travers le Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM) dont les membres ont été élus le 10 mars 2014) afin de rendre les magistrats davantage indépendants.

Il y a eu un recensement biométrique de l'armée et un recensement similaire de l'ensemble de la fonction publique a démarré début mars 2014. Cet exercice devra permettre un assainissement du fichier de la fonction publique et un redéploiement pertinent des cadres et créera une marge pour une revalorisation plus générale des rémunérations de la fonction publique.

De même l'Etat a organisé en mars 2014 le troisième recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) qui donnera les éléments nécessaires pour une meilleure planification et les outils pour un meilleur suivi des politiques nationales et sectorielles de développement. Le Ministère du Plan travaille en parallèle sur une « vision 2035 » qui permettra de projeter les actions à court et moyen terme dans une vision à plus long terme, et de développer une politique de gestion des ressources humaines en cohérence avec les besoins futurs.

Les différents programmes d'appui à la réforme de l'Etat et la modernisation de l'administration qui doivent être lancés en 2014 sous le 10^{ème} FED prévoient une série de mesures d'accompagnement sur lesquelles les autorités ont marqué leur accord de principe, y compris un renforcement budgétaire pour le secteur de la justice (actuellement 0,3% du budget de l'Etat), mais également la mise en place d'une refonte de la gestion des ressources humaines, la poursuite des réformes des finances publiques, la mise en œuvre de la lettre de politique nationale de décentralisation et de développement local, etc.

Après une première série importante de réformes ponctuelles en 2011, dont le casernement des militaires, leur recensement biométrique, la mise à la retraite effective de tous ceux ayant atteint l'âge de la retraite (15% des effectifs) et la modernisation du cadre juridique pour les militaires, le processus de la RSS en Guinée a pris un second souffle fin 2012, avec la création d'un Ministère aux droits humains et libertés publiques, la redynamisation de la Commission d'Orientation Stratégique de la réforme, présidée par le Président de la République, et l'élaboration d'une Politique Nationale de Défense et de Sécurité (PNDS) en 2013 à travers un processus inclusif. Suite aux progrès enregistrés, le Conseil de l'Union européenne a décidé en date du 14 avril 2014 de lever l'embargo sur les armes instauré après la répression violente de la manifestation pacifique du 28 septembre 2009³⁰.

III.1.6 L'impact environnemental

L'appui à la réforme de l'Etat et la modernisation de l'administration contribue à mitiger l'impact environnemental du développement du pays d'au moins trois manières :

- (i) La réorganisation de l'administration à travers la déconcentration et la décentralisation amène à une plus grande présence sur le terrain (et une diminution subséquente de la

³⁰ Décision 2014/213/PESC, JO L111 du 15.04.2014, p. 83.

pression migratoire sur la ville de Conakry) et à un renforcement de la planification de l'aménagement du territoire.

- (ii) La réforme du secteur de sécurité amène à un renforcement du service de gardes forestiers, de la police de proximité et du service de protection civile (y compris dans son volet préventif et de certification de lotissements et constructions urbaines) qui, couplés aux réformes dans le secteur de la justice et aux efforts de lutte contre l'impunité, doivent faciliter le respect des normes d'urbanisme, d'aménagement du territoire, de sécurité routière, de protection des forêts et bassins versants, de lutte contre le trafic d'espèces en danger (*Convention on International Trade in Endangered Species*, CITES), etc, et de manière globale de protection environnementale et de gestion des risques environnementaux (inondations, feux de brousse, feux de marché, etc). La féminisation des forces de défense et de sécurité se poursuit ainsi que la sensibilisation au respect des droits humains (et notamment la protection des personnes victimes de violence et en particulier des violences basées sur le genre).
- (iii) L'éducation civique doit nécessairement comprendre des actions en faveur de la citoyenneté (y compris en matière d'égalité des chances entre les hommes et les femmes, la protection et la promotion des droits des enfants, des personnes handicapées et d'autres groupes vulnérables) et de la sensibilisation à l'environnement (éducation sanitaire, prévention des risques, économies d'énergie et énergie plus durable, éducation environnementale, etc).

III.1.7 L'évaluation des risques et leur mitigation

Plusieurs risques guettent la consolidation de l'Etat de droit et la modernisation de l'administration, en particulier l'organisation non inclusive des prochaines échéances électorales et la résistance au changement par les intérêts personnels dans la classe politique et les différents secteurs de la fonction publique et le vieillissement de l'administration.

La résistance au changement au niveau politique devra être adressée à travers le dialogue politique, la formation des partis politiques et autres parties prenantes au débat public (médias, société civile, Assemblée Nationale, Commission électorale nationale indépendante -CENI, etc) et l'éducation civique au sens large. La société civile et les autorités locales nouvellement élues seront mobilisées comme canal de prévention et d'atténuation des tensions et conflits sociaux à travers toutes les actions projetées, y compris dans les autres secteurs de concentration (notamment l'assainissement urbain mais également en accompagnement des actions dans le secteur routier).

La résistance au changement dans les administrations peut être adressée d'une part à travers des politiques du personnel plus incitatives, basées sur des plans de carrière objectifs et la performance, et d'autre part à travers un renforcement des politiques de contrôle et d'inspection ainsi qu'à travers des politiques de réintégration socio-économique des personnels ne répondant pas aux exigences d'une administration moderne.

Face au vieillissement de la fonction publique, les mesures de mitigation prévoient d'une part une politique de gestion des ressources humaines proactive, avec des nouveaux recrutements basés sur des critères objectifs et des formations continues afin d'assurer le renouvellement des cadres, et d'autre part la possibilité de maintenir en poste des cadres expérimentés après l'âge de la retraite tant que la relève n'est pas assurée. Les autorités développent également une politique de mobilisation de gens expérimentés de la diaspora.

III.2 Assainissement urbain (montant indicatif : 84 000 000 EUR)

III.2.1 Introduction

Aujourd'hui 40% de la population de Guinée vit dans des zones urbanisées (dont la moitié dans l'agglomération urbaine de Conakry), et d'ici 10 ans plus de la moitié de la population sera urbanisée. Ce processus d'urbanisation accélérée se développe, tant à Conakry que dans les villes secondaires, de manière particulièrement anarchique en raison de l'insuffisance et du manque de planification et d'application de la réglementation en la matière. Les nouveaux quartiers sont généralement composés d'habitations précaires et insalubres et d'une insuffisance de services publics de proximité qui constituent le paysage prédominant dans de nombreuses agglomérations urbaines de Guinée.

Des résultats de l'enquête légère sur la pauvreté³¹ et des analyses faites notamment par la BM sur les pôles de croissance, il ressort clairement que cette urbanisation anarchique se poursuit avec une paupérisation grandissante d'une partie de la population, tant à Conakry que dans les villes secondaires et un impact négatif sur la stabilité politique et le potentiel de ces villes comme pôles de croissance.

On observe par ailleurs dans la capitale un niveau de prévalence des maladies liées à l'eau (notamment le choléra) supérieur à la moyenne du pays, une situation unique et paradoxale³². Ceci est dû dans une grande mesure au manque d'infrastructures adéquates et suffisantes pour l'approvisionnement en eau potable, l'évacuation et la gestion des eaux usées et des eaux pluviales.

La gestion des déchets est défaillante et les ordures sont omniprésentes en milieu urbain, à proximité des habitations, ou dans des décharges irrégulières sans aucune mesure de sécurité ou de protection environnementale.

De même peut-on observer une prévalence importante de maladies respiratoires. L'air est hautement pollué, suite principalement au trafic très dense (dû entre autres au manque d'une politique de mobilité urbaine adéquate et à une politique de transport et de sécurité routière défaillante), aux problèmes chroniques de distribution d'électricité (qui provoquent la prolifération de générateurs diesel et la continuation de la vente anarchique de charbon de bois, même à Conakry), ainsi qu'à l'incinération sauvage et généralisée d'ordures en plein centre urbain (avec dégagement de substances hautement toxiques comme les dioxines). La qualité de l'air en milieu urbain ne pourra s'améliorer que par la réduction des incinérations incontrôlées et par la réduction des émissions liées au parc automobile et aux combustibles polluants à usage domestique. La politique des transports, les actions sanitaires et d'assainissement urbain peuvent ainsi se renforcer en vue de l'amélioration durable de la qualité de vie en milieu urbain.

A la base des problèmes d'insalubrité se trouvent des problèmes plus généraux de maîtrise de l'urbain, notamment en ce qui concerne la gestion foncière, la planification urbaine et la promotion de l'habitat social. Toute solution au problème de la salubrité urbaine ne pourra donc être durable si elle n'envisage pas le renforcement des politiques et capacités en cette matière.

Dans ce contexte, les états généraux du foncier appuyés par l'UE seront organisés au cours du second semestre 2014 et visent notamment à la création d'un cadre de concertation approprié entre les différents acteurs concernés, à la vulgarisation des outils relatifs à la gestion foncière urbaine et

³¹ Ministère du Plan, Institut National de la Statistique, *Pauvreté et inégalité en Guinée de 1994 à 2012. Analyse à partir d'enquêtes auprès des ménages*, version finale, Conakry, juillet 2012, 43 p (cofinancé par l'UE).

³² Ministère de la santé et de l'hygiène publique, *United Nations Children Fund - UNICEF et assistance publique des hôpitaux de Marseille, Origine et déterminants de l'épidémie de choléra 2012 en République de Guinée : apports de la cartographie dynamique et de l'épidémiologie moléculaire*, 2013.

rurale, à l'identification de solutions appropriées aux problèmes institutionnels réglementaires et opérationnels pour minimiser les risques de conflits domaniaux ainsi qu'au renforcement des capacités des services de gestion foncière aux niveaux central déconcentré et décentralisé.

Le deuxième secteur de concentration du 11^{ème} FED répondra par conséquent à l'axe 4.3 (renforcement de l'accès aux services d'hygiène, d'assainissement et d'eau potable) du DSRP III. L'accent sera mis d'une part sur la rationalisation dans la gestion urbaine (en complémentarité aux politiques de modernisation de l'administration, y compris à travers un appui à la déconcentration et la décentralisation à travers le 1^{er} secteur de concentration³³) et d'autre part sur l'assainissement des villes afin de créer les conditions favorables à un développement harmonieux des villes comme sources d'offre de services, d'emploi et de croissance.

L'intervention de l'UE devra se focaliser sur les agglomérations ou quartiers de la capitale où les conditions de salubrité sont les plus déficientes et qui concentrent plus de facteurs d'instabilité ainsi que sur les villes secondaires, pôles de développement régionaux indispensables pour désengorger Conakry et stabiliser l'intérieur du pays. Une forte synergie devra être recherchée avec les actions prévues dans d'autres secteurs de concentration, notamment celui de la santé.

III.2.2 L'objectif général et les objectifs spécifiques

L'objectif général est d'améliorer la gestion urbaine, et en particulier la salubrité de Conakry et d'autres centres urbains de Guinée, afin d'accélérer l'atteinte des OMD, et en particulier les OMD 4 (mortalité infantile), 6 (maladies) et 7 (environnement), à travers des actions d'assainissement.

Les objectifs spécifiques sont

- **OS1:** une politique urbanistique est élaborée et adoptée, incluant l'aménagement du territoire et les autres domaines clés pour la salubrité.
- **OS2:** les infrastructures et services d'assainissement sont mises en place dans la capitale et dans les villes secondaires, conformes aux politiques d'assainissement adoptées et couvrant la gestion des déchets, des eaux usées et pluviales et la qualité de l'air.

III.2.3 Les principaux résultats attendus

OS1 Une politique urbanistique est élaborée et adoptée, incluant l'aménagement du territoire et les autres domaines clés pour la salubrité, en concertation avec les différentes parties prenantes, y compris les autorités locales, la société civile et les jeunes.

- ✓ R1.1 Un cadre administratif et réglementaire est mis en place en matière de gestion du territoire et de l'urbanisme, établissant des priorités et des lignes stratégiques dans les domaines clés pour la salubrité urbaine (eau, assainissement, transport urbain, etc.)

OS2 Les infrastructures et services d'assainissement sont mises en place dans la capitale et dans les villes secondaires, conformément aux politiques d'assainissement adoptées et couvrant la gestion des déchets, des eaux usées et pluviales et la qualité de l'air.

- ✓ R2.1 Le système de collecte de gestion et de traitement des déchets solides est amélioré, généralisé et pérennisé, et la présence d'ordures dans les rues est réduite.
- ✓ R2.2 Les systèmes de collecte et gestion d'eaux usées et pluviales sont étendus, améliorés et généralisés dans les quartiers et villes ciblées, la dégradation de la côte et de la mangrove

³³ L'assainissement urbain fait partie des missions décentralisées au niveau communal. Une implication active des autorités locales et de la société civile dans la conception et la mise en œuvre des actions sera indispensable.

autour des villes côtières est arrêtée et l'incidence des désastres hydrogéologiques urbains (inondations, glissements de terres, etc.) atténuée

- ✓ R2.3 Des emplois urbains sont créés à travers des actions à haute intensité de main d'œuvre, des travaux publics mis en œuvre par des petites et moyennes entreprises (PME) et la construction d'infrastructures de plus grande ampleur pour le drainage des eaux pluviales.

III.2.4 La coordination des partenaires et le dialogue politique

A ce stade, la coordination entre partenaires reste faible, aucun bailleur n'ayant retenu le développement urbain ou l'assainissement comme un secteur de concentration. Il y a cependant une série d'actions ponctuelles en cours qui peuvent donner des enseignements utiles en vue d'une approche plus programmatique.

En 2014 la BM compte lancer une étude sur la faisabilité d'un train de banlieue comme solution aux graves problèmes de mobilité à Conakry. Il s'agit d'un des grands enjeux de cette ville, ayant une répercussion importante sur la qualité de l'air et la qualité de vie en général.

La Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA) finance en ce moment des travaux de drainage des eaux usées dans la zone Moussoudougou (Conakry). Elle avait déjà réalisé des études d'assainissement des eaux pluviales de Conakry en 2009. La Banque islamique de développement (BID) souhaiterait travailler prioritairement sur l'approvisionnement en eau potable dans la commune de Matoto (Conakry).

L'AFD a financé des travaux d'assainissement d'eaux pluviales dans la zone aéroportuaire de Gbessia, achevés en 2002. Plus récemment (2009-2010) elle a aussi financé des travaux d'assainissement dans des quartiers défavorisés comme Yimbaya et Matoto. De même a-t-elle financé pour le compte de la Société de l'Eau de Guinée (SEG) une étude sur la restructuration du secteur de l'eau à Conakry. La France envisage d'étendre cette étude sur quelques villes de l'intérieur sur l'axe Conakry-N'Zérékoré (région forestière).

L'UE contribue également déjà de manière ponctuelle à l'assainissement urbain de la ville de Conakry à travers deux projets financés sur l'enveloppe B du 10^{ème} FED : un projet de recyclage de déchets plastiques comme activité génératrice de revenus, et un projet à haute intensité de main-d'œuvre (HIMO) qui inclut notamment le curage périodique de caniveaux d'évacuation.

D'intérêt pour l'assainissement urbain est également le projet de cartographie topographique à grande échelle pour le développement durable de la ville de Conakry et ses environs, lancé par la *Japanese International Cooperation Agency* JICA en décembre 2012, dont les résultats seront disponibles fin 2014. Ce projet fournira une topographie plus fine (1 m) que celle actuellement disponible (10 m), élaborée par l'Observatoire National de la République de Guinée (ONRG).

Ces efforts restent très localisés et sont clairement insuffisants face à l'ampleur du problème de l'assainissement à Conakry et dans d'autres agglomérations urbaines de Guinée.

Il est par conséquent important d'actualiser les schémas directeurs de Conakry et des villes de l'intérieur afin de définir le cadrage des futures interventions UE dans le domaine de l'assainissement. Pour ce qui concerne Conakry, il est indispensable de porter un diagnostic préalable, partagé avec les décideurs et les acteurs guinéens, sur les enjeux prospectifs et sur la définition du périmètre pertinent de la Région métropolitaine. De l'étude sur la création des Régions réalisée en 2011-2012 sur fonds UE³⁴, il ressort notamment la nécessité d'élargir le périmètre actuel de la Région spéciale de Conakry de manière à pouvoir reprendre en mains la

³⁴ Ministère de l'administration du territoire et de la décentralisation, *Etude sur la création des régions en République de Guinée*, mai 2013

maîtrise spatiale de la métropole qui s'étend actuellement de manière incontrôlée, posant des difficultés de planification du développement urbain, de mobilité, de préservation des espaces naturels et agricoles périurbains et de gouvernance métropolitaine.

III.2.5 Les engagements financiers et politiques du Gouvernement

Dans le DSRP III, le Gouvernement guinéen identifie le secteur de l'assainissement comme une activité prioritaire. Cette volonté est confirmée par l'élaboration, en 2011, d'un document de politique nationale de l'assainissement et du cadre de vie identifiant un certain nombre de projets prioritaires.

Par ailleurs, la Lettre de Mission transmise par le Premier Ministre début 2014 au Ministre de la Ville et de l'aménagement du territoire (MVAT) établit des lignes d'actions prioritaires. Ceci inclut l'adoption de documents stratégiques en matière de gestion du territoire et planification urbaine, la promotion des logements sociaux, l'assainissement des villes, la planification et la sécurisation du foncier ou la libération des domaines de l'État illégalement occupés. L'action de l'UE dans le 11^{ème} FED sera donc cohérente et synergique avec les engagements de l'État.

III.2.6 L'impact environnemental

Les problèmes liés à l'assainissement urbain en Guinée ont des effets négatifs sur la santé humaine mais aussi, clairement, sur l'environnement.

Le manque de gestion des résidus et des eaux usées a un impact particulièrement grave sur les cours d'eau, les nappes phréatiques et la mer. Cette situation est très manifeste à Conakry, où la mer autour de la presqu'île est hautement polluée. Ceci empêche l'usage des plages, peut représenter des risques sanitaires au travers de la consommation de produits de la mer et représente une menace pour les zones de mangrove, de grande importance économique et environnementale (zones de reproduction pour de nombreuses espèces halieutiques).

L'incinération incontrôlée d'ordures et l'utilisation fréquente à usage domestique du bois et du charbon de bois ont un impact très négatif sur la qualité de l'air.

Dès lors, les activités envisagées en matière de gestion des résidus et des eaux, ainsi que sur la qualité de l'air, auront un impact net positif sur l'environnement.

III.2.7 L'évaluation des risques et leur mitigation

Les rôles et responsabilités des institutions responsables en matière de gestion de l'urbain devront être clairement définies et rationalisées, et leurs capacités et ressources augmentées. Une assistance technique financée par l'UE a été détachée auprès du MVAT et du MATD dans le cadre du 10^{ème} FED pour aider à formuler des propositions de clarification des responsabilités et à élaborer une méthode de travail qui devra mener à une politique sectorielle cohérente.

La planification des infrastructures d'assainissement ne devrait en effet pas être isolée d'une planification urbanistique plus générale (schémas directeurs et autres), au risque d'entrer en conflit avec des développements postérieurs, ou de pérenniser des situations indésirables. Un timing raisonnable des activités devrait envisager l'initiation de travaux seulement une fois que les structures et les stratégies seront en place.

Il existe un risque que les infrastructures et systèmes mis en place ne soient pas bien entretenus par la suite, dû notamment à des problèmes de financement ou de capacité institutionnelle. Afin de mitiger ce risque, les autorités centrales, déconcentrées et décentralisées devraient s'engager à

consacrer des budgets suffisants, et le développement des capacités institutionnelles devrait être une des priorités du projet.

Il existe un risque de rejet social des travaux, si ceux-ci aggravent les problèmes de circulation existants, préconisent la démolition de certaines habitations, ou suscitent des jalousies entre quartiers. A cet effet, la maîtrise d'ouvrage communale exercée par des autorités légitimes élues sera encouragée. Les différents volets du projet devront promouvoir le dialogue avec les communautés urbaines et privilégier les approches à haute intensité de main d'œuvre. Des stratégies de communication adéquates devraient être intégrées dans le projet, mettant en exergue également les synergies avec les actions dans le domaine de la santé et dans le domaine de la restauration de l'autorité de l'Etat (respect des règles de l'urbanisme, éducation civique, une protection civile opérationnelle qui mène des actions préventives et minimise l'impact des incidents, etc.). La capitalisation et la généralisation de ces pratiques seront promues auprès de l'ensemble des collectivités locales guinéennes.

III.3 Secteur de la santé (montant indicatif : 40 000 000 EUR)

III.3.1 Introduction

La Guinée présente une situation préoccupante en matière de santé avec des niveaux de mortalité élevés quelle que soit la catégorie de population considérée. Les indicateurs OMD continuent à être très peu performants (mortalité infanto-juvénile 123/1000 et 724 décès maternels /10.000 naissances vivantes en 2012³⁵). Les difficultés à prévenir des épidémies récurrentes (choléra, méningite, anthrax, etc) et à maîtriser rapidement des épidémies nouvelles (Ebola) est symptomatique de la faiblesse du système de santé.

Ceci est dû en grande partie à des problèmes structurels, tels que :

- Le sous-financement du système public de santé (< 3% du budget national) ;
- Une gestion peu efficace des ressources humaines et matérielles (décisions de gratuité sans compensations financières, absentéisme important dans les structures périphériques, flux financiers erratiques vers les structures déconcentrées, bas salaires, etc.)
- Services de mauvaise qualité (éloignement, vente illicite de médicaments, stocks de médicaments périmés, qualification insuffisante du personnel, équipement biomédical insuffisant ou absent)

Par ailleurs, le leadership et les capacités institutionnelles du ministère restent faibles, avec un évident cloisonnement entre directions et programmes. La coordination inter et intra sectorielle est encore peu efficace.

Malgré de nombreux appuis ciblés³⁶, l'appui sectoriel structurant au Ministère reste faible et la santé peut être considérée comme un secteur peu soutenu. L'UE a opté pour un engagement dans la durée dans ce secteur dans le cadre de la division du travail entre partenaires.

En outre, à présent l'Union européenne prête une attention spéciale à l'appui du secteur de la santé en Guinée, car le pays fait face à l'épidémie d'Ebola la plus grave jusqu'à présent, qui a des

³⁵ Ministère du Plan, Institut National de Statistique, *Enquête démographique et de santé à indicateurs multiples (EDS-MICS 2012)*, novembre 2013.

³⁶ Notamment le Fonds global contre le VIH Sida, la tuberculose et le paludisme), GAVI (vaccins), StopPalu (USAID Paludisme).

retombées non seulement pour le système de santé mais aussi pour l'ensemble de l'Etat guinéen et de l'Afrique de l'Ouest.

Une première intervention sur le 10^{ème} FED, en cofinancement avec l'AFD, vise la relance des soins de santé dans une région administrative (N'Zérékoré), la réactivation du rôle de la Pharmacie Centrale de Guinée comme centrale d'achat, l'appui au Ministère pour le restaurer dans ses fonctions de planification, contrôle et surveillance, ainsi que l'application efficace des mesures de son plan de déconcentration et de décentralisation élaboré en 2013, permettant de mieux délimiter et de rationaliser les rôles et responsabilités des différentes instances impliquées.

Le troisième secteur de concentration sous le 11^{ème} FED répond à l'axe 4.1 (amélioration de l'accès aux services de santé) du DSRP III. Il consolidera les interventions entamées sous le 10^{ème} FED en capitalisant sur l'expérience acquise et en élargissant la couverture géographique. Un accent particulier sera également mis sur les défis d'organisation et de gestion des structures de santé en milieu urbain, afin de maximiser l'impact et renforcer la cohérence globale du PIN (à cet effet, des synergies seront recherchées avec les deux autres secteurs de concentration "assainissement urbain" et "restauration de l'autorité de l'Etat").

L'approche mettra l'accent sur la coordination et la complémentarité. Cela implique notamment une extension de la zone géographique d'intervention couverte sous le 10^{ème} FED (région forestière) vers les zones urbaines où le FED interviendra également dans le domaine de l'assainissement, afin d'assurer un impact croisé optimal. L'amélioration des infrastructures de santé sera subordonnée au progrès dans la gestion du système, en application de la *backbone strategy* sur le renforcement des capacités institutionnelles du secteur de la santé.

III.3.2 L'objectif général et les objectifs spécifiques

L'objectif général est d'accélérer l'atteinte des OMD, en particulier la réduction de la mortalité infantile et l'amélioration de la santé maternelle à travers un appui au renforcement des systèmes de santé.

Les objectifs spécifiques sont

- OS1: améliorer la gouvernance du système de santé au niveau central, déconcentré et décentralisé afin de veiller à ce que le système soit cohérent, efficient et durable dans son ensemble, et dispose des ressources humaines, matérielles et financières nécessaires.
- OS2: améliorer l'accès à des soins essentiels de qualité dans les zones d'intervention (région forestière et centres urbains de Conakry et de l'intérieur, déterminées en complémentarité avec les autres partenaires et en synergie avec les actions déployées dans le cadre des autres secteurs de concentration du 11^{ème} FED).

III.3.3 Principaux résultats attendus

OS1 améliorer la gouvernance du système de santé

- ✓ R1.1 Le financement du secteur de santé et des politiques de recouvrement sont assurés et des politiques d'assurance maladie se mettent progressivement en place au profit des groupes les plus vulnérables, ainsi que des mères et des enfants.
- ✓ R1.2 Les capacités de surveillance et de réaction rapide aux épidémies ainsi qu'à toute autre menace entravant l'efficacité et l'efficacé du système de santé sont renforcées, la réponse à la crise actuelle d'Ebola y comprise.

- ✓ R1.3 Dans les zones où cela est possible, et notamment en milieu urbain et dans les zones minières, un partenariat avec le secteur privé est établi ou amélioré.

OS2 améliorer l'accès à des soins essentiels de qualité

- ✓ R2.1 Dans les zones ciblées, le personnel de santé nécessaire est présent dans les structures de santé et la gestion et formation des ressources humaines sont adéquates, ainsi que la gestion des ressources matérielles, administratives et financières;
- ✓ R2.2 Dans les zones ciblées, les infrastructures de santé sont réhabilités, et leur dotation en équipement et médicaments s'améliore, selon des besoins identifiés.

III.3.4 La coordination des partenaires et le dialogue politique

Les acteurs traditionnels sont présents en Guinée avec des spécificités programmatiques: UNICEF (survie de l'enfant, nutrition, eau et assainissement), *United Nations Population Fund* UNFPA (santé maternelle et Planification familiale), USAID (paludisme, VIH-SIDA), ONUSIDA, Allemagne (santé maternelle et familiale) etc. Les apports du Fonds Mondial et de GAVI sont cruciaux face au manque de financement public. A noter une présence limitée de la Banque Mondiale (pilotage du financement basé sur la performance)³⁷.

Dans l'ensemble, les interventions des différents partenaires restent assez cloisonnées. Les efforts actuels vers une meilleure coordination, en particulier par rapport au rôle de la centrale d'achat, aux pratiques et à la politique de gratuité, et au financement basé sur les résultats ou sur la performance, sont à renforcer.

Le dialogue politique avec le gouvernement est en cours d'amélioration et devra s'orienter vers les questions stratégiques et structurantes.

L'UE pourra exercer le *leadership* des partenaires pour mettre en œuvre des interventions structurantes (*health systems strengthening*) en coordination avec l'organisation mondiale de la santé - OMS (partenariats) et UNICEF. Des efforts seront faits pour assurer une meilleure coordination avec les initiatives globales auxquelles participe l'UE (GAVI, Fonds Global, partenariats OMS).

III.3.5 Les engagements financiers et politiques du Gouvernement

Le Ministère est engagé dans la redéfinition de sa Politique Nationale de Santé et de son nouveau Plan National de Développement de la Santé (PNDS 2014-2023). Dans la mise en œuvre de ces instruments programmatiques, l'accent devrait être mis sur une réforme institutionnelle, le financement, la bonne gestion et la transparence, ainsi que sur un *leadership* accru du ministère. L'action du 11^{ème} FED sera en concordance avec les aspects prioritaires et stratégiques de ce PNDS.

Entretemps, la Lettre de Mission transmise par le Premier Ministre début 2014 au Ministre de la santé établit des lignes d'actions prioritaires en matière de santé. Ces priorités incluent la réhabilitation d'hôpitaux préfectoraux, le renforcement des capacités nationales de prévention, l'amélioration de la qualité des prestations sanitaires et la pose des bases pour l'instauration d'un

³⁷ Au moment d'instruction du programme, il faudra faire une évaluation sérieuse de l'impact de l'épidémie d'Ebola qui a frappé la sous-région depuis début 2014, non seulement sur le système de santé, mais également sur la présence des partenaires sur le terrain. La BM a notamment annoncé en août 2014 la mobilisation de 200 millions USD en faveur notamment du renforcement des capacités de surveillance et de réponse aux menaces épidémiques dans les trois pays les plus touchés par l'épidémie d'Ebola, à savoir la Guinée, le Sierra Leone et le Libéria. De même USAid envisage de réajuster sa programmation à la lumière d'Ebola et la BAD envisage également d'intervenir dans le secteur.

système d'assurance maladie au niveau national. L'action de l'UE dans le 11^{ème} FED sera donc cohérente et synergique avec les engagements de l'État.

En matière d'engagements financiers, la volonté d'améliorer l'accès des populations à la santé (gratuité des soins obstétricaux et néonataux d'urgence) n'a pas été accompagnée d'une augmentation suffisante des ressources matérielles. Donc, parmi les mesures d'accompagnement du 10^{ème} FED, il a été convenu de la nécessité d'une augmentation progressive du budget du Ministère de la Santé. Cette augmentation sera suivie au moins jusqu'en 2023, fin du prochain PNDS, et devrait aller de pair avec la sécurisation de certaines lignes budgétaires sensibles (médicaments essentiels, vaccins, budgets de fonctionnement, etc.) et l'amélioration de la bonne gouvernance et de la transparence.

III.3.6. L'impact environnemental

Il est attendu que les interventions prévues aient un impact global positif sur l'environnement.

D'un côté, dans le volet consacré aux réhabilitations, un accent sera mis sur le traitement des déchets médicaux, afin de limiter les quantités déversées dans l'environnement (notamment dans la mer dans le cas de Conakry et autres villes côtières).

Par ailleurs, les actions d'éducation et de sensibilisation prévues mettront un accent particulier sur les bonnes pratiques d'hygiène, y compris en matière de gestion des déchets, des eaux, etc. Ceci aura un effet positif sur la santé, mais aussi sur l'environnement.

III.3.7 L'évaluation des risques et leur mitigation

Un des principaux risques identifiés est le possible manque de volonté politique et la résistance au changement des équipes-cadres du ministère pour engager une réforme institutionnelle en profondeur, y compris dans le secteur pharmaceutique. Pour mitiger ce risque, et déjà sur le 10^{ème} FED actuellement en phase de démarrage, la Délégation de l'UE (DUE) met à la disposition du ministère une assistance technique stratégique *ad hoc* et appuie le renforcement du dialogue politique sectoriel entre les partenaires et le Gouvernement de Guinée.

Il existe également un risque de viabilité des réformes, si le budget alloué au secteur de la santé n'augmente pas, de manière graduelle et significative. Le besoin d'augmenter le budget du Ministère de la Santé a déjà été exprimé aux autorités, et fera l'objet d'un suivi.

Finalement, il existe un risque lié à la faible coordination des partenaires. Afin de réduire ce risque, l'UE mobilisera un personnel supplémentaire pour renforcer le dialogue sectoriel.

III.4 Autres mesures d'appui (montant indicatif : 28 000 000 EUR)

III.4.1 Stratégie de sortie du secteur des transports routiers (montant indicatif : 20 000 000 EUR)

III.4.1.1 Introduction

Dans le cadre du 9^{ème} et 10^{ème} FED, l'Union européenne a été le principal bailleur de fonds du secteur du transport en Guinée et a joué, à ce titre, un rôle de *chef de file* parmi les acteurs actifs dans ce domaine. Dans une stratégie de sortie du secteur, il est important que ce rôle soit transféré de façon progressive et cohérente.

En matière de politique sectorielle, l'UE a financé en 2012 une *Étude Diagnostique des Transports en République de Guinée*, qui inclut une proposition de lettre de politique à court terme (horizon de

5 ans). Cette étude a été présentée et validée techniquement par les services du Ministère, mais la lettre de politique n'a pas encore été formellement adoptée. Il est prévu qu'elle soit finalisée et adoptée dans le cadre financier du 10^{ème} FED.

Par ailleurs, la BM a présenté en mars 2014 son document stratégique *Développement des infrastructures auxiliaires de transport minier en République de Guinée*, mettant l'accent sur le besoin de mutualiser les infrastructures de transport pour les différents usages (transport de minerais, de fret, de passagers).

Ces études à court et moyen terme devraient être complétées par une stratégie sectorielle établissant des objectifs stratégiques à moyen et long terme, sur un horizon de 15 à 20 ans, prenant notamment en compte l'impact de l'expansion urbaine et de la « vision 2035 » en cours d'élaboration.

Outre un appui à la formulation de cette vision à long terme et d'une consolidation des appuis à la mise en place effective de la lettre de politique sectorielle pour le secteur du transport à adopter dans le cadre financier du 10^{ème} FED (y compris la sécurité routière et le contrôle de la charge à l'essieu), il y a aussi urgence à boucler les travaux de réhabilitation des deux axes routiers principaux du pays (la RN1 vers Kankan et le Mali et la RN2 qui relie la région forestière avec le reste du pays).

Le désenclavement de la Guinée Forestière à travers la RN2 a été initié sous le 9^{ème} FED et poursuivi sous le 10^{ème} FED. La stratégie de la BAD dans la région vise l'interconnexion des Etats membres de la MRU et envisage la réhabilitation d'une série de tronçons reliant la Guinée Forestière avec la Sierra Léone, le Libéria et la Côte d'Ivoire. Dans une stratégie globale de stabilisation de la région, il est donc important de compléter en parallèle le travail de désenclavement vers Conakry, au risque de voir cette région de plus en plus isolée du reste du pays, et tournée vers les pays voisins. Afin d'éviter le risque environnemental lié à une accélération de l'exploitation anarchique du bois résultant du financement d'infrastructures de désenclavement de la région, des mesures idoines seront prises, notamment la consolidation des appuis au renforcement du service national des gardes forestiers (dans le cadre du premier secteur de concentration) et la promotion d'activités génératrices de revenus alternatives pour les riverains.

Par ailleurs, l'Union européenne a réalisé, dans le cadre du 10^{ème} FED, une série d'études détaillées qui permettraient une intervention directe et rapide sur la RN1, route nationale reliant Conakry à Bamako, l'épine dorsale du réseau routier guinéen.

Des contacts ont été pris avec des partenaires potentiels, notamment le secteur minier qui a besoin, pour le désenclavement initial des sites miniers, d'un réseau routier performant, et avec les fonds arabes, en particulier la BID, pour monter les actions proposées en mixage prêts-dons (*blending*) avec le secteur privé et les banques de développement, utilisant l'enveloppe disponible sur le 11^{ème} FED (i) comme catalyseur permettant le bouclage financier des investissements et (ii) pour assurer un contrôle de qualité des travaux conformément aux standards CEDEAO.

En conclusion, dans le 11^{ème} FED, l'action de l'UE s'encadre dans une stratégie de sortie ordonnée du secteur, privilégiant la définition de stratégies politiques et des interventions rapides (puisque les études techniques actualisées sont déjà disponibles) ayant une dimension régionale ou continentale et en cofinancement/*blending* avec des partenaires publics ou privés.

III.4.1.2 L'objectif général et les objectifs spécifiques

L'objectif général est de contribuer au développement économique et social du pays, à la lutte contre la pauvreté et à l'intégration régionale à travers un réseau routier de qualité, géré et entretenu de façon appropriée et durable.

Objectifs spécifiques :

- OS1: Contribuer à améliorer la gouvernance du secteur du transport, à travers la définition d'une stratégie appropriée sur le moyen et long terme, et la pérennisation des acquis.
- OS2: Valoriser et compléter les études réalisées afin de finaliser les travaux de réhabilitation des principaux axes routiers du pays (routes nationales RN1-4) sous forme de *blending* avec des autres partenaires privés ou publics.

III.4.1.3 Les principaux résultats attendus

OS1 Contribuer à améliorer la gouvernance du secteur du transport, à travers la définition d'une stratégie appropriée sur le moyen et long terme, et la pérennisation des acquis.

- ✓ R1.1: Une politique sectorielle appropriée est adoptée consolidant la libéralisation du secteur du transport routier, l'amélioration de la qualité de la programmation et de l'exécution de l'entretien routier et la pérennisation du réseau routier primaire à travers un financement régulier du Fonds d'Entretien Routier (FER).
- ✓ R1.2: Des structures sont en place et pérennisées pour la mise en œuvre effective des différentes dispositions en matière de contrôle technique et de sécurité routière ainsi que de contrôle de la charge à l'essieu (avec application effective des sanctions pour les contrevenants), contribuant ainsi à la restauration de l'autorité de l'Etat dans ce secteur.

OS2 Valoriser et compléter les études réalisées afin de finaliser les travaux de réhabilitation des principaux axes routiers du pays (RN1-4) sous forme de mixage prêts-dons avec des autres partenaires privés ou publics

- ✓ R2.1: Les études sont complétées avec l'axe Coyah-Mamou sur la RN1, Mamou-Faranah sur la RN2 et l'axe routier côtier (contournement de Conakry entre Coyah et Dubréka)
- ✓ R2.2: Des montages sont organisés en *blending* avec des partenaires financiers (banques de développement ou autres) et le secteur minier, afin de compléter les travaux sur les RN1-4.

III.4.1.4 La coordination des partenaires et le dialogue politique

Les principaux acteurs actifs dans le domaine des infrastructures routières sont la BAD (avec un focus particulier sur l'interconnexion des pays membres de la MRU), la BM (en stratégie de sortie), la BID et certains fonds arabes.

A côté de ces partenaires institutionnels, il faut souligner l'importance du secteur privé, et en particulier des sociétés minières. Ces sociétés, très présentes et actives dans le pays, ont besoin d'infrastructures d'envergure pour pouvoir acheminer hommes, matériaux et produits vers/ depuis les sites d'extraction. D'importants projets d'infrastructures sont ainsi prévus, y compris des ports minéraliers et des chemins de fer, mais également des routes d'accès.

Une coordination est donc possible et souhaitable entre les acteurs privés et les bailleurs de fonds, afin de mettre sur pied des infrastructures qui répondent en même temps aux besoins des sociétés

minières et à ceux de la population. L'UE, actuellement chef de file du groupe thématique concerné, devra préparer le relai au cours du 11^{ème} FED, tout en visant à établir une dynamique de partenariat et de co-financement efficace et durable entre partenaires.

La BM et l'UE ont élaboré récemment des documents stratégiques pour le secteur du transport guinéen. Au cours du 11^{ème} FED, le dialogue politique visera notamment à l'adoption d'une stratégie à moyen et long terme tenant compte des lignes proposées dans ces documents. Par ailleurs, l'UE continuera son support à la réforme du FER, les objectifs demeurant une amélioration de la gestion et une augmentation des ressources propres.

III.4.1.5 Les engagements financiers et politiques du Gouvernement

L'UE envisage d'appuyer, dans le cadre du 10^{ème} FED, l'adoption d'une lettre de politique établissant une stratégie sectorielle sur un horizon de 5 ans, et sur le 11^{ème} FED l'adoption d'une stratégie à moyen et long terme, en concertation avec les différentes parties prenantes, y compris les acteurs non-Etatiques.

Entretemps, les Lettres de Mission transmises par le Premier Ministre début 2014 aux Ministres des Travaux Publics et des Transports établissent les lignes d'actions prioritaires en matière de transport routier, ainsi que les principaux engagements.

Ces priorités incluent, entre autres, la construction de la route Kissidougou-Guéckédou, la réalisation d'études de faisabilité pour les futurs tronçons prioritaires, le rétablissement et l'opérationnalisation du fonds d'entretien routier dans tout le pays et la mise en place effective d'un système de contrôle technique des véhicules. L'action de l'UE dans le 11^{ème} FED sera donc cohérente et synergique avec les engagements de l'État.

III.4.1.6 L'impact environnemental

Pour tout projet routier, une évaluation d'impact environnemental adéquate sera effectuée et, si nécessaire, des mesures d'atténuation proposées et intégrées dans la mise en œuvre. Une attention particulière sera ainsi donnée à l'impact environnemental des actions entreprises, prenant également en compte les dynamiques sociologiques autour du réseau routier (y compris le risque de déforestation incontrôlée lié à l'ouverture d'axes de désenclavement en Guinée forestière) et en intégrant la lutte contre le VIH/Sida dans les interventions communautaires.

Le financement des activités de soutien au secteur des transports sera conditionné aux mesures ci-dessus mentionnées que le Gouvernement devra obligatoirement prendre et qui seront spécifiées dans les conventions de financement.

III.4.1.7 L'évaluation des risques et leur mitigation

La stratégie choisie pour le financement de projets routiers dans le 11^{ème} FED est basée sur le principe du cofinancement et du *blending*. Dans ce contexte, l'UE pourrait ne pas trouver de partenaires désireux de participer à ce type d'opérations et disposant des ressources nécessaires, ce qui empêcherait les projets de voir le jour. Un dialogue est déjà entamé avec des partenaires adéquats (banques de développement, entreprises minières) afin de atténuer ce risque, les premières réactions étant positives.

Le volet stratégique et institutionnel pourrait être entravé par un manque de volonté politique, le manque de capacités humaines ou l'insuffisance des ressources mises à disposition. Pour mitiger ce

risque, et déjà sur le 10^{ème} FED actuellement en phase de démarrage, la DUE mettra à la disposition du ministère une assistance technique stratégique. Le dialogue politique sectoriel sera aussi renforcé. La possibilité de renforcer les structures étatiques pour diminuer le risque lié à une exploitation non-durable des forêts sera analysée.

III.4.2 Programme d'appui à l'ordonnateur national et facilité technique de coopération (8 000 000 EUR)

L'objectif global est de contribuer à maximiser l'efficacité, l'efficacités et les résultats de l'aide de l'Union européenne en vue d'accroître son impact sur la réduction de la pauvreté et sur le développement économique et social durable de la République de Guinée.

L'objectif spécifique est de renforcer les capacités de l'Ordonnateur National, de ses services et des autres acteurs guinéens dans la mise en œuvre des programmes financés à partir du FED, ainsi que d'améliorer la qualité et la visibilité des interventions du FED dans le pays et leur intégration dans les approches sectorielles cohérentes coordonnées avec les autres partenaires.

ANNEXE A1 – LA GUINEE EN BREF

A1.1 Indicateurs sociaux³⁸

	1996*	2000	2005	2009	2010	2011	2012	2014*	OMD15
Population									
- population du pays (en '000)	7.059				10.537	10.864		10.629	H/F 0,937
- taux brut de natalité (‰)	39,7	36,9(99)	38,4		41,6		34,0		
- indice synthétique de fécondité (enfants par femme)	5,7(92)	5,5(99)	5,7				5,1		
- taux brut de mortalité (‰)	14,6				10,7				
- espérance de vie à la naissance (années)	54,0		62,0			59,6			
- taux d'urbanisation (en % de la population)	30,31					35,98			
Malnutrition chez les enfants >5ans									
- malnutrition chronique modérée (%)	39,0(92)		34,8				27,2		19,5 non atteignable
- malnutrition aigüe modérée (%)			1,8				3,3		
- insuffisance pondérale modérée enfants <5 ans (%)	26,8(92)		25,8				18,0		13,4 non atteignable
Santé									
- taux de mortalité néonatale (<1an, en ‰)	67(92)	177(99)	163				67		78 non atteignable
- taux de mortalité infantile (1-5ans, en ‰)	136(92)						60		
- taux de mortalité maternelle (pour 100.000)	666(92)	528(99)	980				724		Δ 75% non atteignable
- naissances assistées par prestataire formé (%)	31(92)	35(99)	38				39,3		95 non atteignable
- enfants <1an vaccinés contre la rougeole (%)							61,8		90 difficilement
- taux de prévalence du VIH/Sida (en % des 15-49 ans)			1,5				0,9		Δ ⁻ taux +/- stable
- taux de prévalence contraceptive (en % femmes)	2(92)	5(99)	9						
Education									
- taux brut de scolarisation au primaire (%)					78	80	77,5		
- taux net de scolarisation au primaire (7-12 ans) (%)					64	66	48,5**		1,0 non atteignable
- rapport filles / garçons primaires				0,83	0,81	0,84	0,85		1,0 difficilement
- rapport filles / garçons secondaire				0,57	0,59	0,61	0,75		1,0 non atteignable
- taux d'alphabétisation des hommes >15 ans (%)	37,0	48,4(02)		49,9(07)			47,2		
- taux d'alphabétisation des femmes >15 ans (%)	14,8	14,5(02)		21,5(07)			22,8		
Pauvreté									
- personnes vivant sous le seuil de pauvreté (%)	62,5(95)	49,1(03)		53,0(07)			55,2		31,3 non atteignable
- ménages ayant accès à l'électricité (%)	19,3(94)	18,8(03)		20,7(07)		24,1			
- ménages accédant à une source d'eau améliorée (%)	51,2(94)	62,3(03)		74,1(07)		68,6	75,8		75,6 atteignable
- ménages utilisant des toilettes améliorées (%)		25,9(03)		31,8(07)		30,7	21,1		

* Recensement général de la population et de l'habitat ; les chiffres de 2014 sont provisoires (avant l'exercice post-censitaire) et inférieures aux attentes, notamment suite au retour des réfugiés (estimés à 659.538 en 1996 par le HCR) et l'émigration, mais peut-être aussi suite à un sous-comptage dans la banlieue de Conakry.**Taux de fréquentation effective (< taux d'inscription)

³⁸ Source : sauf indication contraire, Ministère du Plan, Institut national de la statistique, *Annuaire statistique 2012*, Conakry, novembre 2012. Pour 2012 également *Enquête démographique et de santé et à indicateurs multiples (EDS-MICS 2012)*, novembre 2013. Voir également www.stat-guinee.org

A1.2 Indicateurs macro-économiques

	2008	2009	2010	2011	2012e	2013e	2014p	2015p	2016p
Produit intérieur brut (PIB)									
- PIB à prix courant (en milliards GNF)	20 780	22 133	27 118	33 739	39 591	43 048	47 669	52 386	58 574
- PIB à prix constant de 2003 (en milliards GNF)		7 870	8 032	8 191	8 551	8 522	8 728	8 975	9 270
- PIB à prix courant (en millions USD)	4 517	4 635	4 929	5 124	5 632	6 233	6 810	7 373	8 122
- PIB / habitant (en USD)*	484	482	497	501	534	574	608	638	682
- Taux de croissance du PIB réel (en %)	4,9	-0,3	1,9	3,9	3,8	2,3	3,5	4,3	5,0
- taux de change (GNF/USD)	4600	4775	5502	6584	7030	6907	7000	7105	7212
- Variation des prix à la consommation (fin décembre) (en %)	13,5	7,9	20,8	19,0	12,8	10,5	8,5	5,9	5,9
- Variation des prix à la consommation (moyenne annuelle) (en %)	18,4	4,7	15,5	21,4	15,2	11,9	9,7	6,5	5,9
Comptes nationaux									
- Formation brute de capital fixe (en % du PIB)	17,5	11,4	10,6	14,6	26,9	23,0	15,4	22,2	45,7
- Epargne (en % du PIB)	7,0	2,9	0,3	-4,5	0,7	1,9	-1,6	1,4	7,2
Structure du PIB**									
- secteur primaire (en % du PIB)	20,8	21,6	21,8	22,0	22,0	22,8	22,8		
- secteur secondaire	33,4	32,5	32,6	32,8	32,7	32,1	32,4		
dont mines	15,8	14,7	14,5	14,6	13,8	12,4	11,5		
- secteur tertiaire	37,7	38,1	37,8	37,6	37,4	37,3	37,0		
- DTI	8,1	7,9	7,7	7,7	8,0	7,8	7,8		
Finances publiques									
- total des recettes et dons (en % du PIB) (A)	16,1	16,5	15,7	20,2	22,9	19,8	24,9	23,1	23,0
dont secteur minier	3,6	3,3	3,8	3,8	4,1	3,5	3,0	3,2	3,3
dont impôts indirects sur le commerce extérieur	2,7	2,8	2,5	2,9	3,7	4,0	4,5	4,5	4,5
dont dons (A1)	0,5	0,4	0,4	3,4	2,7	1,5	5,6	3,2	2,7
- total des dépenses (en % du PIB) (B)	17,5	23,7	29,7	21,5	25,5	25,1	28,6	23,3	23,3
dont dépenses courantes primaires	10,8	14,4	18,5	14,3	14,2	15,0	14,4	14,3	14,1
dont intérêts sur dette extérieure (B1)	1,3	0,6	0,7	0,9	0,7	0,2	0,2	0,3	0,4
dont investissements financés sur ressources extérieures (B2)	2,1	1,3	1,0	2,2	2,8	3,8	5,4	4,4	3,8
- solde de base [C = (A-A1) - (B-B1-B2)]	1,5	-5,7	-12,7	-1,6	-1,8	-2,8	-3,7	1,3	1,2
Commerce extérieur									
- exportations (FOB, en milliards GNF)	6 716	5 802	7 549	10 159	10 524	9 898	9 800	10 210	10 443
dont minerais (bauxite/alumine, or et autres métaux) (en %)	95	90	92	91	91	90	90	90	90
dont UE (en %)**			37,7	42,4					
- importations (FOB, en milliards GNF)	6 284	5 233	7 400	13 293	15 143	13 890	13 433	15 617	23 562
dont UE (en %)**			51,3	47,2					

Source: Toutes les données (sauf indication contraire) proviennent du IMF Country Report No. 14/244 Août 2014, et du Rapport du FMI n° 13/192, Juillet 2013.

*Estimé, sur la base d'un taux de croissance démographique de 3.1%, et une population estimée à 10.5 millions en 2010, 10.86 millions en 2011. **: données du rapport économique 2014 produit par la DNEEP (MEF). *** estimations, Ministère du Plan, Institut national de la statistique, *Annuaire statistique 2012*, Conakry, novembre 2012 et rapports divers du FMI.

A1.3 Indicateurs de gouvernance

	2010	2011	2012	ranking	2013	ranking	2014	ranking	
Indice de Développement humain (NU)	156/169								
Worldwide Governance Indicator (BM) (de 0 à 100)									
- voice and accountability			16.59						
- political stability / violence			10.90						
- government effectiveness			9.09						
- regulatory quality			16.27						
- rule of law			4.27						
- control f corruption			11.96						
Mo Ibrahim governance indicator (de 0 à 100)					43.2	42/52			
- safety & rule of law					46.8				
- participation & human rights					45.9				
- sustainable economic opportunity					33.5				
- human development					46.7				
Doing business (BM)									
Participation des femmes à la vie politique									
- Pourcentage de femmes élus à l'Assemblée Nationale					22%				
- Pourcentage de femmes dans le bureau de l'Assemblée Nationale					7%				
Environmental performance index (Yale University)							28,03	162/178	
- health impacts							18.03	168	
- water and sanitation							10.91	154	
- air quality							67.67	145	
Corruption perception index (Transparency International)									
Press Freedom (Freedom house)									

ANNEXE A2 – LA MATRICE DES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

A2.1 Matrice fonctionnelle des partenaires

	Coordination		Gouvernance				Croissance économique						Services Sociaux de Base	
	Coordination Suivi du DSPP III	Gouvernance macro-économique et finances publiques	Réforme de l'Etat, modernisation de l'administration	Gouvernance locale et décentralisation	Réforme du secteur de sécurité	Justice et droits humains	Environnement, eau et assainissement	Energie	Environnement des affaires - télécommunications	Mines	Transports et mobilité urbaine	Développement rural et sécurité alimentaire	Education, formation professionnelle, emploi et travail	Santé- VIH/SIDA
Union Européenne														
UE	A	L	A	L	A	L	A	P	P	P	L	E	P	A
BEI							A	A	P	A	P			
Allemagne - GZ et KW	P	P	P	P	P	A	P		P	P	P	P	A	A
Espagne - AECID+ Min.	P				A	A					A	A		
France - AFD	A			A			A	A		L	L	L		
France - SCAC		A	L		A	A				A				P
Royaume Uni	P	P	A	P	P	P	P		A	P	P	A	P	
Autres bilatéraux														
Afrique du Sud														
Arabie Saoudite														
Bésil														
Chine														
Etats-Unis - USAID	A	I	A	A	A	I	A		P		A	I	A	
Japon - JICA	P	P			P		P		P		A	A*	A	
Maroc														
Russie					A							A		
Multilatéraux														
BAD	A	A	A				A	A	A	A				
EM	A	A	A	P	A	P	A	L	L	A	A	A	A	A
BADEA							A	A		A	A			
BID		P		A			A	A	A	P	A	A	A	A
FMI		A												
SFI								A	A	A				
SNU														
- BIT						A						A	A	A
- FAO							A					A		P
- FIDA				A								A		
- OICDH					A	A								
- OIM												A	A	
- OMS	A						A			A	P		A	A
- ONUDI							A		A	P	A	A	A	
- ONUSIDA														A
- WFP	A			A	P		A				A	A	A	A
- PNUD	L	A	A	A	L		L	L	A	A		A	A	A
- UNESCO			A				A					A		
- UNFPA	A					A						A	A	A
- UNHCR						A	A				A	A	A	A
- UNICEF	A					A	A					A	L	
Autres														
Union Africaine			A		A		A					A		
CEDEAO (BIDC)				A	A	A	A							
Fonds Koweïtien											A		A	
Fonds Saoudien							A				A		A	
Fonds OPID							A				A			
Fonds Abu Dhabi											A			
	L = Lead partner													
	A = Active partner													
	P = Passive (silent) partner													
												E = Exit strategy for this partner in this sector		
												I = Entry strategy		

Commentaires :

- ✓ Le système des NU se focalise essentiellement sur le conseil technique, la sensibilisation, la formation sur le tas et la coordination. Le PNUD, l'UNICEF et l'UNFPA sont les principales agences onusiennes en Guinée⁴. Le Fonds pour l'environnement envisage également quelques actions de plus grande envergure dans la lutte contre la désertification en Haute Guinée. De même, depuis 2012, le FIDA est revenu en force dans le secteur agricole⁴.
- ✓ Les Etats-Unis apportent une AT à la réforme du secteur de sécurité, essentiellement dans le domaine de la défense⁵, et sont pour le reste surtout présents dans un certain nombre de secteurs sociaux à travers des actions d'appui à la société civile. Les secteurs de concentration de l'aide américaine sont la santé (en particulier les thématiques de la santé reproductive et les thématiques couvertes par le Fonds Global contre la tuberculose, la malaria et le VIH/SIDA), l'éducation de base, l'aménagement du territoire et de manière plus générale, le développement local et les activités génératrices de revenus, principalement en milieu rural. En parallèle, les Etats-Unis financent des actions en appui direct au renforcement des capacités de la société civile, notamment les associations de jeunes et de femmes, les médias, les partis politiques.
- ✓ La BM se concentre sur les secteurs de l'éducation (*Fast track Initiative*), de l'agriculture et de la sécurité alimentaire (notamment à travers des appuis régionaux importants de l'Espagne), et l'énergie. Dans ces deux derniers secteurs le but est clairement de créer un environnement institutionnel, réglementaire et politique structurant, favorable au développement de l'initiative privée. A cet effet, la BM poursuivra également son appui traditionnel au renforcement des structures de l'Etat, en particulier dans les domaines économiques et financiers, avec une attention particulière pour la gouvernance minière⁶. La BM quitte par contre le domaine du développement urbain.
- ✓ D'autres banques de développement interviennent également en Guinée, en particulier la BAD, mais également la BID et différents fonds arabes, principalement dans les domaines des infrastructures (routières, énergie) et l'agriculture. La BAD, principale banque régionale de développement en Guinée, compte se concentrer sur l'énergie et la gouvernance (gouvernance minière et financière) ainsi que dans des actions de promotion de l'intégration régionale, (notamment au niveau de la MRU, tant à travers des infrastructures d'interconnexion qu'à travers des actions directes d'appui à la fluidification du commerce.
- ✓ Au niveau européen, 4 pays membres sont présents en Guinée :
 - L'Allemagne est principalement présente dans la santé reproductive et la lutte contre le SIDA et dans le domaine de l'éducation de base.
 - L'Espagne a ouvert une ambassade en 2008. Sa coopération passe essentiellement à travers des canaux multilatéraux : le système des NU (en particulier FAO, PNUD, UNICEF), la CEDEAO (appui très important aux politiques agricoles de la région et un appui à un "Fonds migration et développement") et l'Union Africaine (NEPAD).
 - Le Royaume Uni finance quelques projets en appui à la société civile, principalement autour des thématiques des droits de l'homme et du genre.
 - La France est présente à trois niveaux : (i) une coopération militaire en appui à la RSS à travers une série d'AT auprès des forces de défense et de sécurité (FDS); (ii) des actions à travers les services de l'ambassade (SCAC), essentiellement en appui à la réforme de l'Etat (élections, justice, expérimentations dans la décentralisation, structuration des médias et de la société civile, renforcement institutionnel dans quelques secteurs de souveraineté, notamment des finances publiques – impôts, douanes et corps de contrôle, féminisation et rajeunissement de l'administration) et à l'enseignement supérieur, et (iii) un appui à travers l'AFD, concentré sur les secteurs de l'éducation et de la formation professionnelle et de l'agriculture, avec quelques activités hors concentration dans les domaines du développement local et de l'aide aux politiques publiques⁷.
- La BEI se montre également intéressée à se réinvestir, notamment dans les secteurs de l'énergie et dans les infrastructures en amont et en aval du secteur minier⁸.

³⁹ Cf signature le 29 novembre 2012 des plans d'action du programme pays (PAPP) 2013-2017 du PNUD, UNICEF et UNFPA.

⁴⁰ Au moment du déphasage graduel de l'UE de l'appui à la Confédération Nationale des Organisations Paysannes (CNOP) en 2011-2012, le FIDA a repris la relève.

⁴¹ Les Etats-Unis et la France collaborent étroitement ensemble avec les forces de défense et de sécurité dans le cadre de la RSS pour aider la Guinée à former un bataillon qui pourrait être mis à la disposition de l'UA dans le cadre de ses missions de maintien de la paix sur le continent.

⁴² La Banque Mondiale prépare également un important programme d'appui à l'amélioration du climat des affaires et est chef de file pour le suivi du Cadre Intégré Renforcé dans le domaine des échanges commerciaux.

⁴³ Dans le cadre du 10^{ème} FED, la France a également signé une convention de transfert avec l'UE pour un montant de 10 millions EUR mobilisés dans le cadre de l'initiative Muskoka, intégré dans le projet UE d'appui au secteur de la santé.

⁴⁴ Lors d'une première mission exploratoire en février 2014, la BEI a identifié pour plus de 110 millions d'EUR d'investissements possibles dans le secteur de l'énergie (en réponse au plan d'action prioritaire du Gouvernement d'une part, et dans le cadre des actions en appui de l'interconnexion au niveau de l'OMVG d'autre part.

A2.2 Matrice financière des principaux partenaires (2014-2016)

Domaines prioritaires du DSRP III	FM	BM	NU	Usaid	FR	autres EM	UE	BEI	BAD	BID	Autres PTF
Gouvernance et renforcement des capacités institutionnelles			11.43				62.00				
- RSS					3.00		27.20				
- Réforme de la justice, droits de l'homme, réconciliation nationale				2.00	0.30	0.30	23.50				
- Consolidation de la démocratie				2.00	0.30	0.30	15.00				
- Modernisation de l'administration		16.92		2.00	2.00						
- gestion des ressources humaines dans l'administration centrale et territoriale							10.00				
- lutte contre la corruption											
- développement local					15.00						
Croissance et diversification économique			3.62								
- Gouvernance économique					0.50						
- cadre macro-économique/ appuis budgétaires	102.31						15.00		10.00		
- renforcement de la gestion des finances publiques centraux, déconcentrés, décentralisés		11.54					11.90		10.00		
- environnement des affaires		10.00									
- Secteurs de croissance											
- agriculture		7.69		8.00	15.00					63.00	30.00
- mines											
Développement des infrastructures											
- Energie		37.31			0.50			122.00	30.00	85.42	50.00
- Eau		11.92	4.38		0.50		8.40	?	111.54	58.48	
- Transports							103.00	?		266.00	
- Technologies de l'information et de la communication											
- Assainissement urbain							84.00		tbc		
Environnement / changement climatique			2.62								
- aménagement du territoire											
- forêts											
Services de base											
- éducation											
- éducation de base			0.92	11.54	11.00	18.50					
- éducation professionnelle					20.00					65.41	
- éducation tertiaire		9.23									
- santé		7.69	14.62		10.00	10.00	60.00			75.73	
- sécurité sociale/ filets sociaux/ emploi		12.77					2.00			19.23	
- sécurité alimentaire											
Divers											
- société civile et médias				15.38			8.50				
- PACN et TCF							11.40				
Total (en millions EUR engagés)	102.31	125.08	37.58	40.92	78.10	29.10	441.90	122.00	161.54	633.27	80.00
1,30 USD = 1 EUR											
FM = FEC 2012-2015											
BM = 2014-2015 (volet national)											
UN = fonds sécurisés pour 2014											
FR = AFD (C2D) + SCAC + coopération militaire (2014-2015)											
autres EM = principalement DE qui se réengage à partir de 2015											
UE = 10ème FED débloqué en 2013 + IcSP engagé en 2013-2014 + 11ème FED											
BAD = 2014-2015, volet régional pas entièrement pris en compte											
BID = prévisions 2014-2016, prêts non-concessionnels pas encore sécurisés compris											
divers = notamment Abu Dhabi (80 MUSD), et autres fonds arabes, Chine, ...											

ANNEXE A3 - CADRE LOGIQUE D'INTERVENTION

Les résultats, les indicateurs et moyens de vérification spécifiés dans la présente annexe peuvent avoir besoin d'évoluer pour tenir compte des changements intervenus au cours de la période de programmation.

Si absents, les niveaux de référence (*baselines*) seront inclus dans les documents d'action.

Secteur 1: Consolidation de l'Etat de droit et promotion d'une administration efficace au service du développement		
Objectif spécifique n°1: L'administration (centrale, déconcentrée et décentralisée) est modernisée et fournit des services socio-économiques de qualité de manière fiable et transparente.		
Résultats escomptés	Indicateurs	Moyens de vérification
R1.1.1 Le cadre institutionnel de la fonction publique est assaini.	i) Nombre (%) de Ministères et de services d'Etat (établissements publics administratifs) disposants de cadres organiques et profils de poste pour chaque fonction par catégorie d'âge et de sexe (par an) ii) Nombre (%) de fonctionnaires en inadéquation avec les nouveaux cadres organiques qui ont pris la retraite ou bénéficié d'une réinsertion socio-économique durable par catégorie d'âge et de sexe (par an)	Rapports du MFPREMA Décrets et arrêtés adoptés Données de l'INS sur les emplois Rapports périodiques du projet sur le nombre et la nature des réinsertions socio-économiques
R1.1.2 La fonction publique guinéenne s'appuie sur une politique moderne de gestion des ressources humaines.	iii) Un fichier unique du personnel est créé et mis à jour iv) Le paiement des salaires de la fonction publique est bancarisé à 100% avant fin 2017 v) Nombre (%) de recrues et de promus de la fonction publique sur base de concours	Rapports du MFPREMA Rapports du MATD et du comité de pilotage de la mise en œuvre de la LPNDDL Loi de finance et rapports de suivi de l'exécution budgétaire Rapports périodiques du projet
R1.1.3 L'administration dispose des informations nécessaires pour mener à bien ses tâches, et dispose des outils nécessaires pour rendre compte de ces activités et pour contrôler et évaluer sa performance.	vi) Nombre de naissances, de décès et de déménagement enregistrés à l'état civil vii) Etat de disponibilité d'un fonds de cartes thématiques et nombre des publications statistiques générales et sectorielles	Rapports du MATD Rapports du SP-SRP Rapports de l'INS, de l'ING et de l'ONRG Rapports du SG du Gouvernement Rapports périodiques du projet Le Journal Officiel
Objectif spécifique n°2: L'accès à une justice indépendante et de qualité est garanti et la sécurité des biens et personnes est assurée dans le respect des droits humains.		
Résultats escomptés	Indicateurs	Moyens de vérification
R1.2.1 L'accès à une justice indépendante et de qualité est consolidé et le renouvellement graduel des effectifs se poursuit.	viii) Le nombre de détentions irrégulières et de cas de torture, de traitements cruels, inhumains ou dégradant enregistrés annuellement	Loi des finances et rapports de suivi de l'exécution budgétaire Rapports du MJ et des services pénitentiaires, Rapports du CSM

		Rapports du MDHLP, de l'INIDH, du HCDH et des ONG de DDH Rapports périodiques du projet Rapports des organes de contrôle (Cour des comptes, IGS, IGF, ARMP), Rapports de l'ANBGLC Indice <i>business climate</i> (BM) Enquête de perception de la corruption, de la justice et des forces de sécurité (intégré dans le projet de suivi d'impact) Indice de perception de la corruption de <i>Transparency International</i>
R1.2.2 La modernisation des services de sécurité intérieure se poursuit sur l'ensemble du territoire	ix) Nombre de délits rapportés à la police, transmis au parquet et traités x) Nombre, nature et distribution géographique des interventions des services de protection civile et de sapeurs-pompiers (par an) xi) Nombre d'hectares/superficie de forêts, parcs naturels et zones de biodiversité adéquatement protégée	Loi des finances et rapports de suivi de l'exécution budgétaire Rapports du MSPC Rapports UNODC, CITES, ITIE, Kimberley, pêche INN...
Objectif spécifique n°3: La culture démocratique s'enracine		
<u>Résultats escomptés</u>	<u>Indicateurs</u>	<u>Moyens de vérification</u>
R1.3.1 La culture démocratique prend racine à travers des programmes ciblés et transversaux d'éducation civique.	xii) Pourcentage de la population ayant accès à des programmes radio et télévisés diffusants des programmes d'éducation civique en langues nationales	Rapports du MEPUA Rapports périodiques du projet Enquêtes d'opinion Rapport de la MOE UE 2015 Rapports de la maison de la Presse
R1.3.2 La société civile participe au débat public, tant au niveau de la formulation des politiques qu'au niveau du suivi de leur mise en œuvre, et promeut les droits humains et un climat favorable à la réconciliation nationale	xiii) nombre de participants (désagrégé par sexe) à des actions de sensibilisation aux droits humains et aux valeurs démocratiques (en hommes/jour par an)	Rapports de la Maison de la Presse et de la HAC Rapports des ONG DDH Rapports des missions d'observation
R1.3.3 Les rendez-vous électoraux se déroulent dans un climat libre, inclusif et apaisé et les résultats sont acceptés.	xiv) Nombre (%) des recommandations des missions d'observation électorales (y compris les MOE UE de 2010 et 2013) et des évaluations de la CENI prises en compte dans la préparation des prochaines échéances électorales xv) Nombre d'infractions notées par les observateurs nationaux et internationaux aux libertés publiques, y compris au droit de réunion, à la liberté de la presse, à la neutralité de l'administration et au droit de vote pendant les campagnes électorales	AN Rapports des missions d'observation des élections Rapports de la CENI Rapports de la Maison de la Presse et de la HAC Indices de liberté de la presse et de liberté politique

Secteur 2: Assainissement urbain		
Objectif spécifique n°1: Une politique urbanistique est élaborée et adoptée, incluant l'aménagement du territoire et les autres domaines clés pour la salubrité.		
Résultats escomptés	Indicateurs	Moyens de vérification
R2.1.1 Un cadre administratif et réglementaire est mis en place en matière de gestion du territoire et de l'urbanisme	i) Nombre de documents stratégiques (schémas directeurs des principales villes, plan d'aménagement du territoire, plans d'adressage des villes, hiérarchisation des voies et réseaux de transport) adoptés par les autorités compétentes et disponibles au public (annuellement).	JO, rapports du MVAT et du MATD Rapports de l'ING et de l'INS ainsi que de l'ONRG Rapports du projet
Objectif spécifique n°2: Les infrastructures et services d'assainissement sont mis en place dans la capitale et dans les villes secondaires, conformément aux politiques adoptées en matière de gestion des déchets, des eaux usées et pluviales et de qualité de l'air		
Résultats escomptés	Indicateurs	Moyens de vérification
R2.2.1 Le système de collecte de gestion et de traitement des déchets solides est amélioré, généralisé et pérennisé, et la présence d'ordures dans les rues est réduite.	ii) Taux de collecte, recyclage/réutilisation et dépôt en décharge contrôlée au niveau des zones urbaines couvertes par le projet iii) Taux de couverture (public et par les usagers) des coûts de ramassage et de traitement des déchets	Rapports MVAT Données fournies par décharge, entreprises de recyclage et/ou ONGs participant dans le projet.
R2.2.2 Les systèmes de collecte et gestion d'eaux usées et pluviales sont étendus, améliorés et généralisés dans les quartiers et villes ciblées, la dégradation de la côte et de la mangrove autour des villes côtières est arrêtée et l'incidence des désastres hydrogéologiques urbains (inondations, glissements de terrains...) mitigée.	iv) Kilomètres de caniveaux et d'égouts construits et nombre de branchements accordés par an dans les zones d'intervention v) Nombre de latrines et lavoirs réhabilités ou construits par an dans les zones d'intervention vi) Volume d'eaux usées traitées par an par les collectivités locales vii) Taux de morbidité et de mortalité lié aux conditions d'insalubrité dans les zones d'intervention	Rapports d'exécution du projet (travaux, volet communautaire/ social, etc.) Statistiques du Ministère de la Santé, d'ONGs, OMS et autres organisations / programmes actifs dans ce domaine. INS, MVAT, MSanté, Projet de suivi d'impact
R2.2.3 Des emplois urbains sont créés à travers des actions à haute intensité de main d'œuvre, des travaux publics mis en œuvre par des PME et la construction d'infrastructures de plus grande ampleur pour le drainage des eaux pluviales.	viii) Nombre d'hommes/mois d'emplois directs créés pendant la vie du projet, liés aux différents chantiers et systèmes mis en place	Rapports d'exécution du projet Enquêtes de suivi d'impact Rapport du MATD, du MVAT et du Gouvernorat de la ville de Conakry

Secteur 3: Santé
Objectif spécifique n°1: Améliorer la gouvernance du système de santé au niveau central, déconcentré et décentralisé afin de veiller à ce que le système soit cohérent, efficient et durable dans son ensemble, et dispose des ressources humaines, matérielles et financières

nécessaires.		
<u>Résultats escomptés</u>	<u>Indicateurs</u>	<u>Moyens de vérification</u>
R3.1.1 Le financement du secteur de santé et des politiques de recouvrement sont assurés et une politique d'assurance maladie se met progressivement en place au profit des groupes les plus vulnérables, et en particulier les mères et enfants.	<p>i) Evolution de la part du budget national alloué au Ministère de la Santé en proportion de la part du budget national total</p> <p>ii) Taux de recouvrement des frais médicaux par les patients et par les mutuelles et taux de contribution des autorités locales dans le financement des services de santé primaire</p>	<p>Données du budget de l'État. Données d'exécution budgétaire du Ministère de la Santé (à tous les niveaux de la pyramide) Rapports périodiques du projet et du projet de suivi d'impact</p>
R3.1.2 Les capacités de surveillance et de réaction aux épidémies ainsi qu'à toute autre menace pouvant entraver l'efficacité et l'efficacité du système de santé sont renforcées	<p>iii) Nombre d'épidémies identifiées et déclarées et durée des réponses sanitaires avant la déclaration de fin d'épidémie</p> <p>iv) Nombre de personnes formées en recherche de santé (par groupe fonctionnelle, âge et sexe) et évolution des indicateurs de performance des services de santé sur base annuelle</p>	<p>Rapports du Ministère de la Santé et des services déconcentrés et décentralisés Registres des structures prestataires Rapports périodiques du projet</p>
R3.1.3 Dans les zones où cela est possible (notamment en milieu urbain et dans les zones minières), un partenariat avec le secteur privé est établi ou amélioré.	v) Nombre (%) de structures sanitaires privées certifiées, lucratifs ou non lucratifs (cabinets de médecin, pharmacies, centres de santé, hôpitaux) intégré dans la carte sanitaire avec mise en place de systèmes de références/contre-références et de contractualisation intégrant ces structures privées	<p>Statistiques du Ministère de la Santé Registres des structures prestataires privées Enquêtes de suivi d'impact</p>
Objectif spécifique n°2: Améliorer l'accès à des soins essentiels de qualité		
<u>Résultats escomptés</u>	<u>Indicateurs</u>	<u>Moyens de vérification</u>
R3.2.1 Dans les zones ciblées, le personnel de santé est présent dans les structures de santé et la gestion et formation des ressources humaines sont adéquates, ainsi que la gestion des ressources matérielles, administratives et financières.	<p>vi) Proportion des infrastructures sanitaires disposant du personnel prévu dans la carte sanitaire du pays</p> <p>vii) Taux d'utilisation des services primaires de santé (naissances assistées, taux de vaccination, taux d'utilisation de moyens de contraception modernes, taux de consultations prénatales,...)</p> <p>viii) Taux d'utilisation des moyens contraceptifs modernes</p> <p>ix) Taux de mutilations génitales féminines</p>	<p>Rapports périodiques du projet Enquêtes de suivi d'impact Statistiques Ministère de la Santé, ONG, OMS, INS... Rapports MATD</p>
R3.2.2 Dans les zones ciblées, les infrastructures de santé sont réhabilités, et leur dotation en équipement et médicaments s'améliore, selon des besoins identifiés.	<p>x) Etat des infrastructures de santé réhabilités conformément à la carte sanitaire et aux besoins identifiés</p> <p>xi) Taux de présence dans les infrastructures sanitaires des équipements, vaccins et médicaments essentiels</p> <p>xii) Taux de mortalité maternelle et infanto-juvénile</p>	<p>PNDS et carte sanitaire Rapports périodiques du projet Statistiques du Ministère de la Santé, ONG, OMS et autres organisations / programmes actifs dans le domaine de la santé. Enquêtes de suivi d'impact</p>

Secteur 4: Stratégie de sortie du secteur des transports routiers		
Objectif spécifique n°1: Contribuer à améliorer la gouvernance du secteur du transport, à travers la définition d'une stratégie appropriée sur le moyen et long terme, et la pérennisation des acquis.		
Résultats escomptés	Indicateurs	Moyens de vérification
R4.1.1 Une politique sectorielle appropriée est adoptée consolidant la libéralisation du secteur du transport routier et la pérennisation du financement du Fonds d'Entretien Routier (FER)	i) Taux de financement des besoins d'entretien routier par le FER et taux de financement sur fonds dédiés ii) Nombre de kilomètres de routes réhabilités en proportion de l'état du réseau routier par an	Données du MTP / FER
R4.1.2 Des structures sont en place et pérennisées pour la mise en œuvre effective des différentes dispositions en matière de contrôle technique et sécurité routière, contribuant ainsi à la restauration de l'autorité de l'Etat dans ce secteur.	iii) Nombre (%) de véhicules (privés / commerciaux) ayant subi un contrôle technique par an iv) Nombre de contrôles de la charge à l'essieu sur les routes nationales principales du pays par an v) Taux de surcharge à l'essieu par an vi) Volume de transport routier et de son coût sur le réseau des routes nationales du pays vii) Nombre d'accidents routiers enregistrés par an	Vérification directe auprès des autorités concernées. Données du Ministère du Transport. Enquêtes dans le cadre du projet de suivi d'impact
Objectif spécifique n°2: Valoriser et compléter les études réalisées afin de finaliser les travaux de réhabilitation des principaux axes routiers du pays (RN1-4) sous forme de <i>blending</i> avec des autres partenaires privés ou publics.		
Résultats escomptés	Indicateurs	Moyens de vérification
R4.2.1 Les études sont complétées avec l'axe Coyah-Kindia-Mamou sur la RN1, Mamou-Faranah sur la RN2, l'axe routier côtier (contournement de Conakry sur le tronçon Coyah – Dubréka) et sa connexion avec la RN1 (contournement de Coyah)	viii) Nombre d'études de réhabilitation de routes disponibles et transmis au MTP par an	Remise des études
R4.2.2 Des montages sont organisés en <i>blending</i> avec des partenaires financiers (banques de développement ou autres) et le secteur minier, afin de compléter les travaux sur la RN1 et la RN2 et le contournement de Conakry.	ix) Pourcentage des tronçons et ouvrages d'art sur les tronçons mentionnés sous R4.2.1 réhabilités conformément aux normes CEDEAO x) Pourcentage de dons, de prêts concessionnels et de partenariats publics-privés et taux de concessionnalité moyen dans le financement des travaux sur les tronçons mentionnés sous R4.2.1 xi) taux de mise en œuvre des travaux sur les tronçons mentionnés sous R4.2.1 contrôlé par des bureaux de contrôle indépendants	Rapports d'exécution des projets de travaux Visites de site Rapports MTP

ANNEXE A4 CALENDRIER INDICATIF DES ENGAGEMENTS GLOBAUX

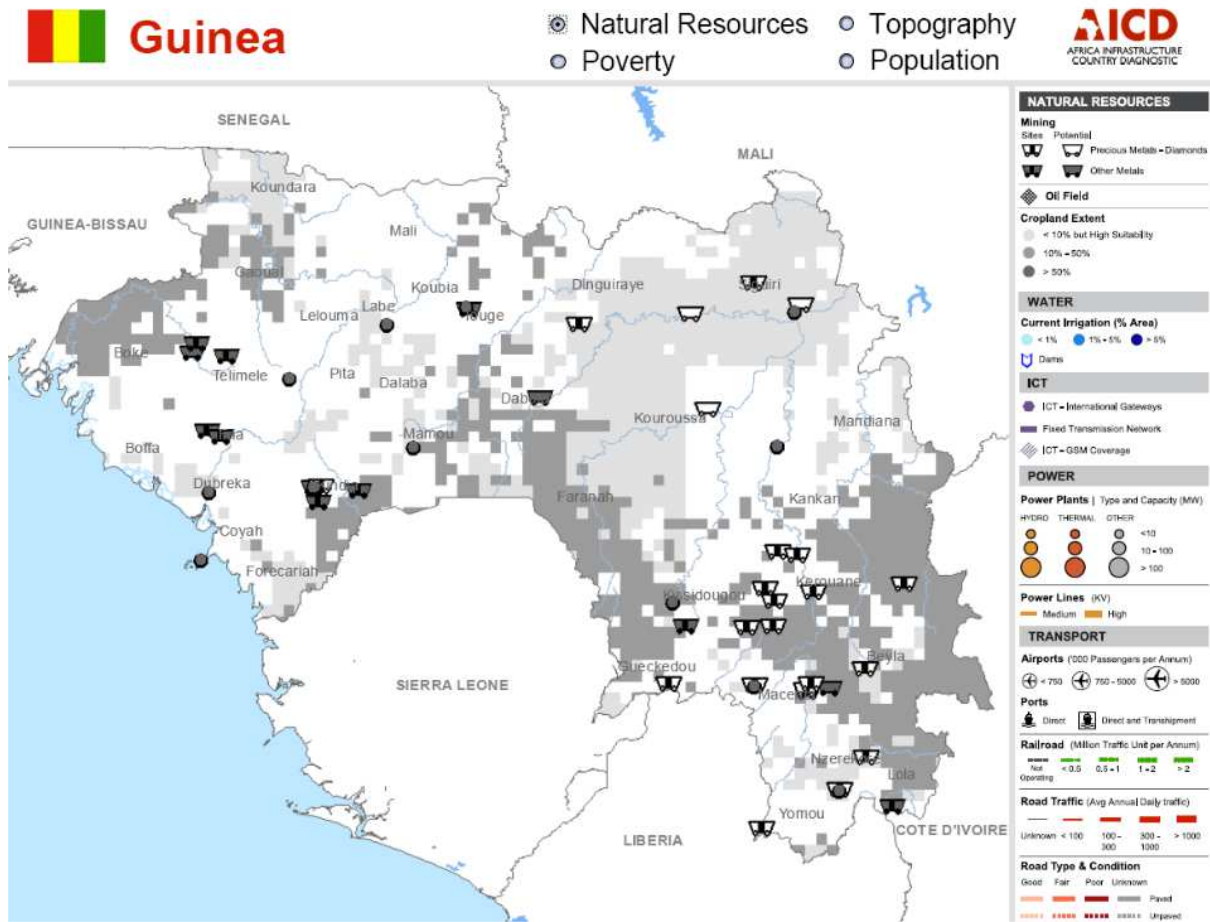
Secteurs de concentration	(en Euros)		(en Millions Euros)					
	Montant indicatif	%	2014	2015	2016	2017	2018	2019
1. Consolidation de l'Etat de droit	92,000,000	37.7%		25	17.0	25.0	25.0	
2. Assainissement urbain	84,000,000	34.4%				84.0		
3. Santé	40,000,000	16.4%			40.0			
4. Hors concentration		11.5%						
4.1. Transports routiers	20,000,000	8.2%			10.0	10.0		
4.2. Programme d'appui à l'ordonnateur national du FED + Facilité technique de coopération	8,000,000	3.3%		8.0				
Total (enveloppe A)	244,000,000	100%						

ANNEXE A5 CHRONOLOGIE DES EVENEMENTS RECENTS

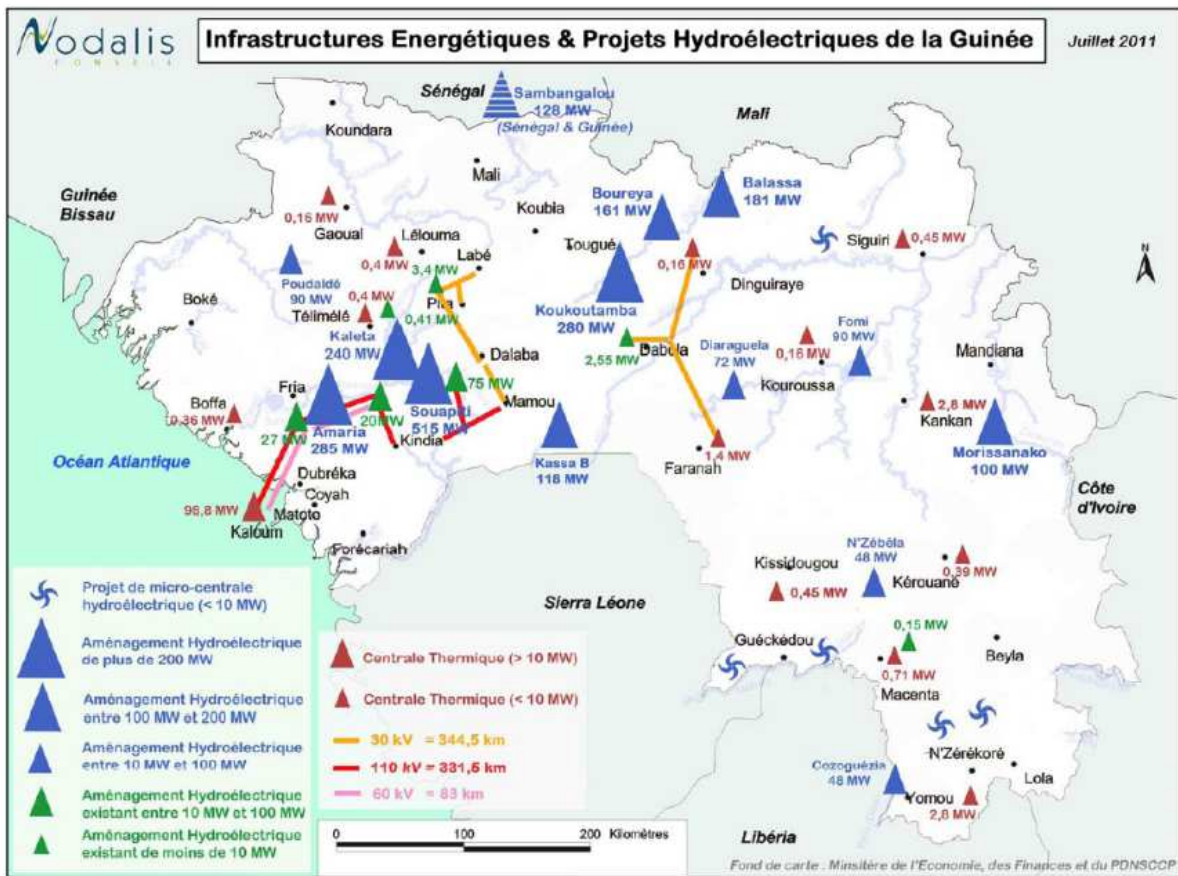
- **1958**: le "non" à la France - indépendance
- **1958-1984: Sekou Touré**, 1^{er} président de la République
- **1984-2008: Lansana Conté**, 2^e président de la République suite à un coup d'Etat après le décès de Sékou Touré
 - o 1990 : Adoption de la loi fondamentale
 - o 1993 : Première élection présidentielle multipartite, contestée
 - o 1998 : Deuxième élection présidentielle multipartite, contestée
 - o 2003 : Référendum, contesté, sur la levée de la limitation du nombre de mandats présidentiels
 - o 2003, décembre : Troisième élection présidentielle multipartite contestée
 - o 2005, avril : Conclusion des consultations au titre de l'article 96 de l'accord de Cotonou
 - o 2005, décembre : Elections communales multipartites, contestées
 - o 2006, juin : Grève générale sur appel des principales centrales syndicales
 - o 2006, août : Décret portant libéralisation des ondes et reprise du dialogue politique
 - o 2006, décembre : Levée des mesures appropriées et signature du 9^{ème} FED (117M€)
 - o 2007, janvier : Grève générale, brutalement réprimée, causant plus de 100 morts
 - o 2007, février : Nomination d'un "gouvernement de consensus"
 - o 2007, juin-juillet : Adoption par l'Assemblée Nationale des 4 projets de lois portant : a) modification du code électoral, b) Commission Electorale Nationale Indépendante, c) Statut de l'opposition et d) financement des partis politiques
 - o 2008, mai : Dissolution du gouvernement de consensus, suivi d'une suspension de l'adoption du DSP/PIN 10^e FED inscrit au comité du FED de juin 2008
- **2008-2009: Moussa Dadis Camara**, 3^{ème} président de la République
 - o 2008, 23 décembre : Coup d'Etat militaire par le Conseil National pour la Démocratie et le Développement (CNDD), présidé par le capitaine Moussa Dadis Camara, le lendemain du décès de Lansana Conté
 - o 2009, 27 juillet : Conclusion des consultations au titre de l'article 96 de l'accord de Cotonou
 - o 2009, 28 septembre : Manifestation de l'opposition brutalement réprimée
 - o 2009, 27 octobre : le Conseil adopte des mesures restrictives à l'encontre de la Guinée
 - o 2009, 3 décembre : attentat contre Moussa Dadis Camara, gravement blessé et évacué; intérim assuré par le Général Sékouba Konaté, 2^e vice-président du CNDD, ministre de la défense
- **2010: Sékouba Konaté**, président de la transition
 - o 2010, 15 janvier : Déclaration d'Ouagadougou, fixant le cadre de la transition
 - o 2010, 7 mai : Promulgation de la nouvelle Constitution
 - o 2010, 27 juin : 1^{er} tour de l'élection présidentielle
 - o 2010, 7 novembre : 2nd tour de l'élection présidentielle
 - o 2010, 21 décembre : investiture du Prof. Alpha Condé à la Présidence de la République
- **2011 - Alpha Condé**, 1^{er} président élu de manière démocratique et transparente
 - o 2012, 11 février : Signature lettre d'intention - Facilité élargie de crédit (3ans) avec le FMI
 - o 2012, 26 septembre : Atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE
 - o 2012, 10 décembre : Adoption par la CENI d'un calendrier détaillé des élections législatives
 - o 2012, 21 décembre : Signature du 10^{ème} FED et déblocage partiel des fonds (34,4 / 174,3 M€)
 - o 2013, 3 juillet : Accord politique sur l'organisation des élections législatives de 2013
 - o 2013, 28 septembre : Elections législatives libres
 - o 2013, 15 novembre : Proclamation des résultats définitifs
 - o 2013, 20 décembre : Levée des mesures appropriées au titre de l'article 96 de l'accord de Cotonou et déblocage du solde du 10^{ème} FED
 - o 2014, 12 janvier : Installation de l'Assemblée Nationale
 - o 2014, 14 avril : Levée de l'embargo sur les armes adopté dans le cadre des mesures restrictives

ANNEXE A6 PRESENTATION CARTOGRAPHIQUE DES RESSOURCES NATURELLES, DE LA PAUVRETE ET DES INFRASTRUCTURES

A6.1 Carte des ressources naturelles (agricoles et minières)



A6.2 Carte du potentiel (hydro) électrique



A6.3 Carte des infrastructures routières

